



La création d'entreprises

Comprendre les ressorts,
améliorer les dispositifs



Sommaire

Introduction	03
La création d'entreprises dans le Haut-Rhin : Données de cadrage	04
Des créations à peu, près stables	04
Un mouvement porté par les entrepreneurs individuels	04
Des établissements majoritairement sans salariés	05
Des créations concentrées dans quelques domaines	05
Une pérennité variable des entreprises créées	06
Analyse par EPCI	07
La densité de création par EPCI	07
Les activités des entreprises créées	07
Les cessations d'activité	08
La création d'entreprises dans l'agglomération mulhousienne	09
Données d'ensemble	09
Comprendre les disparités spatiales dans m2A	10
Le modèle théorique	11
Application aux communes de m2A : de nombreux créateurs par nécessité	11
Des créateurs par nécessité plus dépendants de leur entreprises?	13
La création d'entreprises dans les villes et leurs quartiers	15
La création d'entreprises dans les QPV : une gageure?	15
Une faible densité	15
Des activités différenciées	15
Des statuts juridiques différents	16
Un taux plus fort de cessation dans les QPV	16
Genre et création d'entreprises	17
Moins de créatrices dans les QPV	17
Des activités très genrées	17
Un taux d'emploi supérieur pour les entreprises créées par des femmes	17
Le point de vue des acteurs locaux de l'accompagnement à la création d'entreprise	22
Un réseau local complet	22
Des publics divers	22
Un changement culturel	22
Le boom des micro-entrepreneurs	23
Des difficultés croissantes à travailler dans les quartiers	23
Quelques pistes de réflexion	25
Conclusion/ à retenir	26
Annexes	27



Introduction

Pour la version 2020 du «diagnostic territorial», la thématique choisie par l'Agence et ses partenaires est la création d'entreprises. C'est un sujet sur lequel nous ne disposons d'aucune donnée précise. Combien d'entreprises sont créées chaque année ? Dans quels domaines ? Pour quelle pérennité ? Autant de questions pour l'heure sans réponse.

Pourtant, mieux **connaître les dynamiques de création d'entreprises** est important. Depuis le Small Business Act, les très petites entreprises sont au cœur des stratégies de développement de l'Union Européenne, vues comme essentielles à l'amélioration de la compétitivité économique et au développement territorial.

Les villes et agglomérations quant à elles n'attendent plus (normalement) l'arrivée miraculeuse d'une grande entreprise, mais s'emploient à développer leur tissu entrepreneurial, leur écosystème. Prétendre attirer des entreprises ou des créateurs extérieurs est en effet souvent vain. C'est parce que la population est dynamique, entreprenante, que le territoire devient attractif. Autrement dit, l'endogène l'emporte largement sur l'exogène en matière de dynamiques territoriales.

Développer l'entrepreneuriat local est donc un objectif central des politiques d'attractivité comme de développement. Cela suppose que l'on connaisse à minima les ressorts des dynamiques de création d'entreprises. En effet, les différentes analyses menées, au niveau national comme européen, montrent qu'il y a une très forte hétérogénéité spatiale du développement régional. **Tous les territoires n'ont pas la même appétence pour l'entrepreneuriat** et toutes les entreprises créées n'ont pas le même impact sur le développement territorial. A titre d'exemple, à peine une entreprise sur cinq, dans le Haut-Rhin, a un caractère employeur. De fait, derrière l'appellation générique «création d'entreprises» se cache bien souvent et sans doute de plus en plus souvent -voir le boom des coursiers à vélo- le développement d'une activité susceptible de fournir un revenu au créateur. Dans ces cas, on est **loin d'une vision patrimoniale de l'entreprise, basée sur des savoir-faire et transmise au titre de patrimoine familial.**

Comme nous le verrons, la composition sociale de la population et la situation de l'économie locale, qui se

traduit par un plus ou moins fort taux de chômage a des effets directs sur la création d'entreprises.

Néanmoins, **la création d'entreprises n'est pas un phénomène homogène.** Des motivations diverses guident les créateurs et des contraintes diverses pèsent sur eux.

Dans certains cas, les personnes vont se saisir d'une opportunité et créer leur entreprise, quitte à la délaissier si une opportunité plus avantageuse se présente.

Dans d'autres cas, les créateurs sont obligés de créer, parce qu'ils n'ont pas d'autre alternative, le marché du travail leur étant bloqué. Mais, même encore, les chances ne sont pas égales. Certains peuvent «recycler» une expérience ou un savoir faire ; d'autre n'ont que très peu de ressources expérientielles sur lesquelles baser leur entreprise. C'est sans doute pourquoi on constate une forte concentration de créations dans le commerce de détail, qui peut sembler plus «ouvert» que d'autres domaines d'activités. Et, sans surprise, c'est aussi le domaine où la cessation d'activité est très forte.

C'est sans doute pourquoi **une trajectoire personnelle trop éloignée de l'emploi peut aussi conduire à être trop éloigné de la création d'entreprise.** Ce qui expliquerait que bien que le chômage soit particulièrement important dans les quartiers prioritaires de l'agglomération mulhousienne, cela ne se traduit pas par des créations d'entreprises particulièrement nombreuses.

Faut-il pour autant cesser d'encourager la création d'entreprises dans ces quartiers? Sans doute pas. Mais il faut cesser d'en faire une panacée. Et surtout, **créer les conditions pour qu'émergent de nouvelles idées** et se doter de moyens pour les faire advenir au stade du projet puis de la création d'entreprises.

C'est dire que **l'accompagnement des porteurs d'idées et de projets joue un rôle majeur,** notamment pour les entrepreneurs individuels, plus isolés et plus sujets à la cessation d'activité. Mais c'est un constat bien connu en sociologie : plus les personnes auraient besoin de s'inscrire dans une démarche collective (être accompagnées), moins elles sont en demande de cette démarche. C'est pourquoi **il importe d'innover dans les démarches proposées aux potentiels créateurs.**

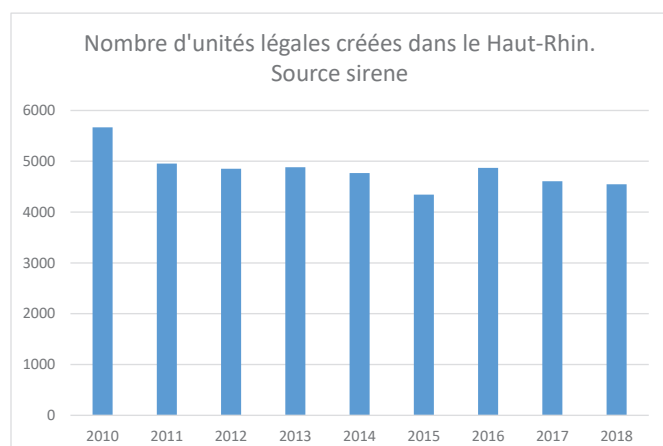


La création d'entreprises dans le Haut-Rhin : données de cadrage

Des créations à peu près stables

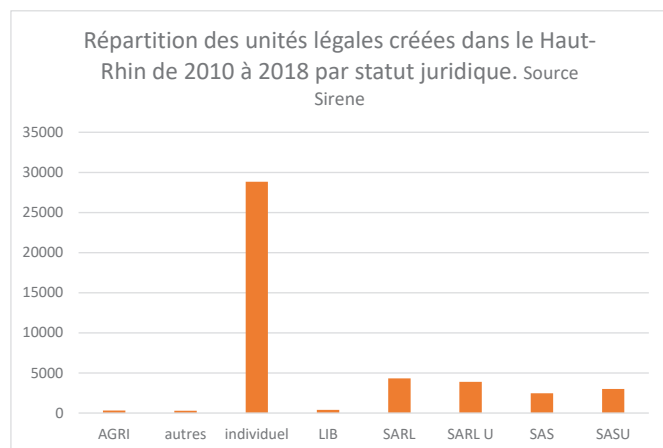
Dans le Haut-Rhin, un peu moins de 5 000 unités légales sont créées chaque année.

Cela ne signifie pas que le tissu économique s'est enrichi chaque année de 5000 entreprises. D'une part, certaines ont cessé leurs activités. D'autre part, la création d'une unité légale signifie qu'une personne ou un groupe de personnes déclarent la création d'une entité légale (un commerce, une société...) qui va être immatriculée et avoir une personnalité morale. Cette unité légale peut créer ex nihilo une entreprise, mais elle peut aussi reprendre une entreprise existante.



En 2010, le nombre d'unités légales créées dépasse largement les 5000. C'est que le statut d'auto-entrepreneur a été créé en 2009. Il s'en est suivi une vague de créations d'unités légales qui s'est un peu tassée depuis.

Au total donc, entre 2010 et 2018, 43 496 unités légales -que par commodité nous appellerons entreprises- ont été créées dans le Haut-Rhin.



Un peu de méthode

Les données sont établies à partir du fichier SIRENE de l'INSEE. Ont été extraites toutes les Unités Légales créées depuis le 1^{er} janvier 2010 dans le Haut-Rhin. Qu'elles aient cessé leurs activités ou non. Cette liste d'entreprises a ensuite été filtrée de deux manières :

- les catégories juridiques ne relevant pas de l'économie marchande ont été exclues ;
- les activités (codes NAF) non marchandes ont ensuite été exclues.

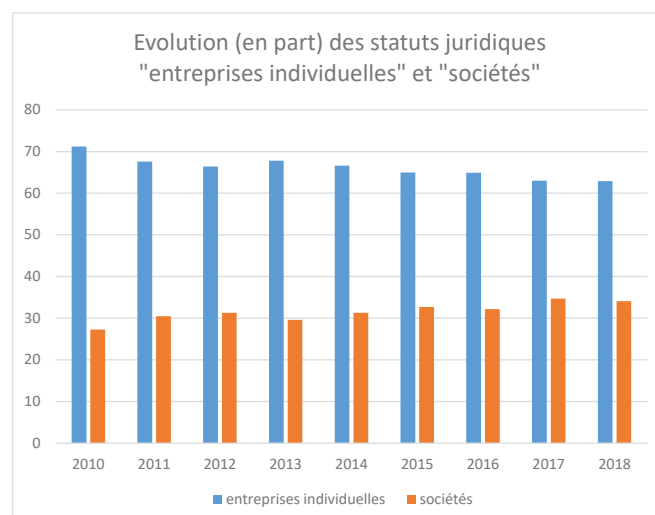
Cela permet de ne garder que des unités légales correspondant à peu près au champ marchand. La liste de ces activités est en annexe P 27

Un mouvement porté par les entrepreneurs individuels

Une immense majorité de ces créations sont le fait d'entrepreneurs individuels : cela concerne 66% des entreprises créées entre 2010 et 2018. Les formes sociétaires (SARL, SAS, SA) ne comptent que pour 31% des créations. Les 3% restant sont à mettre au compte de statuts juridiques variés (professions libérales notamment).

Il est toutefois à noter que la part des entreprises individuelles est en recul constant depuis 2010, au bénéfice des formes sociétaires d'entreprises.

Cela s'explique peut-être par les contraintes liées au statut d'indépendant, qui peuvent en partie être levées en recourant au statut sociétaire.



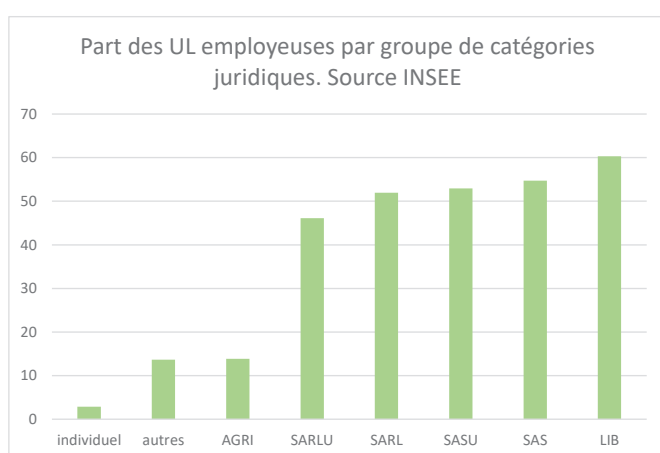


Des établissements majoritairement sans salariés

Sur ces 43 496 unités légales créés, seules 8 105, soit 18,6%, ont un caractère employeur. **A peine 1 entreprise sur 5 emploie du personnel.**

Quand une personne ou un groupe de personnes crée une unité légale, on lui demande si elle compte employer du personnel. Si oui, elle est déclarée avoir un caractère employeur. Si non, elle obtiendra automatiquement ce caractère employeur dès lors qu'elle emploiera un salarié.

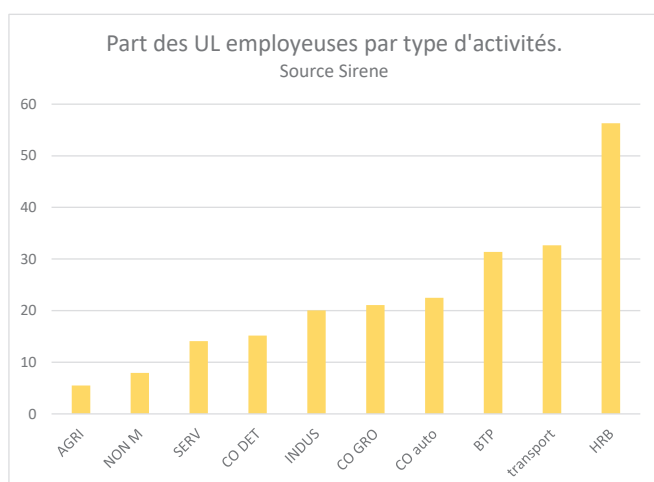
Une très faible part des entreprises individuelles ont un caractère employeur. Les entreprises individuelles le restent, au contraire des entreprises à statut sociétaire.



A peu près 50% des sociétés ont un caractère employeur.

Sont probablement en cause le fait que les entrepreneurs individuels créent leur propre emploi en créant leur entreprise sans avoir de logique de développement, ou encore le fait que ces entreprises ne disposent pas d'un capital leur permettant de créer des emplois salariés.

Le domaine d'activité de l'entreprise créée joue également. Les activités de services (marchands ou non), le commerce (de détail, automobile ou de gros), l'industrie sont très faiblement employeurs.



Avec le BTP et le transport, la part des unités légales employeurs dépasse les 30%. La palme revient in fine à l'hôtellerie-restauration-bar où 53% des entreprises créées ont un caractère employeur.

Des créations concentrées dans quelques domaines

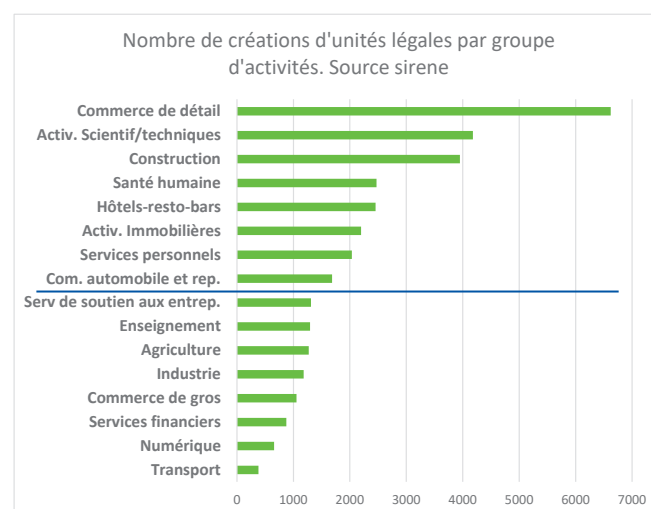
Les 96 activités (sur une nomenclature qui en compte 800) dans lesquelles ont été créées plus de 100 unités légales dans le Haut-Rhin entre 2010 et 2018 représentent 33 618 créations, soit 77% de l'ensemble des créations.

Par commodité, ces 96 activités ont été regroupées par «branches». Trois domaines ressortent.

- Tout d'abord le commerce de détail qui représente à lui seul 15% des entreprises créées.
- Puis les activités scientifiques et techniques (comptables, juristes, conseils, architectes, ingénierie...)
- et la construction avec chacun 9% du total des créations.

C'est dire que 3 groupes d'activités concentrent un tiers des créations d'entreprises.

En bas du graphique, à partir des activités de soutien aux entreprises, chaque groupe d'activité représente moins de 3% des créations.



Tout en bas, les activités liées au transport ne représentent même pas 1% des créations. Mais **ces activités de transport réservent une surprise**. Parmi elles, les «autres activités de postes et de courrier» sont passées de moins de 10 créations par an de 2010 à 2015 à 91 créations pour la seule année 2018. **Soit une envolée de 660% entre 2015/2016 et 2017/2018**. Cela correspond au boom des livreurs à domicile ou coursiers de types Uber eats, Deliveroo...

De même, dans les activités commerciales, les activités de «Vente à distance sur catalogue spécialisé» et de «Vente à domicile» sont en expansion régulière. Les créations y ont augmenté de 50% entre 2015/2016 et 2017/2018.

Dans la catégorie activités immobilières, c'est l'activité de location de logements et autres biens qui connaît la



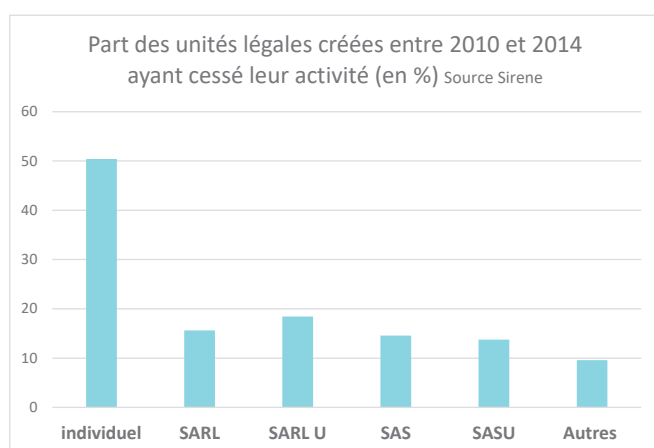
plus forte croissance : on est passé d'une quarantaine de créations par an entre 2010 et 2015 à plus de 200 par an depuis.

Pour le dire autrement, **une partie non négligeable des créations d'unités légales correspondent à de nouvelles et atypiques formes d'emploi ou à la volonté de capter des revenus, plus qu'à des créations d'entreprises au sens classique du terme.**

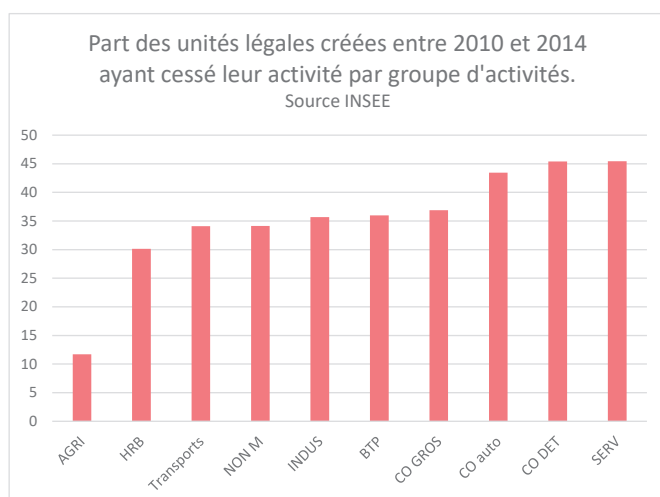
Une pérennité variable

Dans l'ensemble, 39% des entreprises créées entre 2010 et 2014 (ayant donc au moins 5 ans d'ancienneté) ont cessé leur activité. Mais **le taux de cessation varie énormément, selon le statut juridique des unités créées.**

Les sociétés, même unipersonnelles, ont des taux de cessation faibles, inférieurs à 20%. **Les entrepreneurs individuels, au contraire, ont un taux de cessation égal à 50%.** La moitié des 17 000 entreprises individuelles créées entre 2010 et 2014 ont mis fin à leur activité. A noter toutefois qu'une partie de ces cessations correspond à la création de SAS/SASU.



La pérennité dépend également du domaine d'activité de l'entreprise créée. Trois groupes d'activités ont un taux de mortalité élevé, proche ou égal à 45% : les commerces et la réparation automobile, le commerce de détail et les



Petit précis d'évasion fiscale (à la marge de la légalité)

Imaginons un indépendant -Monsieur A, artisan par exemple-. Il est soumis aux cotisations du régime social des indépendants calculées sur ses revenus et dividendes.

Il peut choisir de créer une SASU. Il devient dirigeant salarié et cotise au régime général. Cela revient certes plus cher. Mais il ne paiera pas de cotisations sur ses dividendes ou s'il ne se rémunère pas...

Il peut par exemple en tant que personne, louer le matériel qu'il utilise pour son travail à la SASU qu'il a créée. Il peut de même louer à sa SASU une partie de son habitation transformée en bureau, quitte à s'acquitter alors de la contribution foncière des entreprises...

services marchands. Dans ces activités, il y a beaucoup de créations, mais aussi beaucoup de cessations.

Les autres groupes d'activité ont des taux de cessation aux alentours de 35%. Le secteur des transports en fait partie mais cela devrait changer à l'avenir. Entre 2010 et 2014, il n'y avait pas ou très peu de coursiers, contrairement aux années 2017/2018. Le taux de cessation risque donc d'augmenter à l'avenir.

C'est dans le secteur des Hôtels-Restaurants-Bars et de l'agriculture que les taux de cessations sont les plus faibles. L'hôtellerie présente donc le double avantage d'être des entreprises relativement pérennes et employeuses.

Car **le caractère employeur est fortement lié à la pérennité des entreprises créées.** Les entreprises non employeuses sont sur-représentées parmi les entreprises cessées. A l'inverse, les entreprises employeuses sont sur-représentées parmi les entreprises toujours actives.

Pour résumer ce premier chapitre.

Dans le Haut-Rhin, chaque année, à peu près 5 000 unités légales sont créées. Mais, sur les 25 000 entreprises créées entre 2010 et 2014, 10 000 ont cessé leur activité.

Le portrait robot d'une entreprise qui disparaît peut être facilement dressé :

- c'est une entreprise individuelle ;
- dans le domaine des services ou du commerce de détail ;
- qui n'a pas de caractère employeur.

Les sociétés, a fortiori si elles travaillent dans le BTP ou l'hôtellerie-restauration-bar et si elles emploient du personnel, ont beaucoup plus de chance de durer au-delà de 5 ans.

La création d'entreprises dans le Haut-Rhin : analyse par intercommunalité

Il s'agit, dans ce chapitre, de dépasser la description statistique pour commencer à territorialiser la création d'entreprises, pour mieux comprendre les sources de sa dynamique. Les créations d'entreprises sont donc détaillées au niveau des intercommunalités du Haut-Rhin.

Elles sont mises en relation avec quelques données socio-économiques pour faire apparaître quelques tendances générales et, plus encore, les EPCI qui s'écartent de ces tendances.

La densité de créations par EPCI

Pour pouvoir comparer les données d'un territoire à l'autre, l'ensemble des créations de 2010 à 2018 a été reporté à la population des 15-60 ans de chaque EPCI. Est ainsi obtenue une densité de créations par intercommunalité.

La carte ci-contre fait apparaître **des densités très différentes d'un EPCI à l'autre**. Le sud du département et la bande rhénane ont de faibles densités, tandis que les plus grandes agglomérations tendent à avoir de plus fortes densités de créations. Les plus fortes densités se trouvent cependant dans les intercommunalités de Munster, Kaysersberg et de Ribeauvillé.

Ces différences peuvent, en partie seulement, s'expliquer.

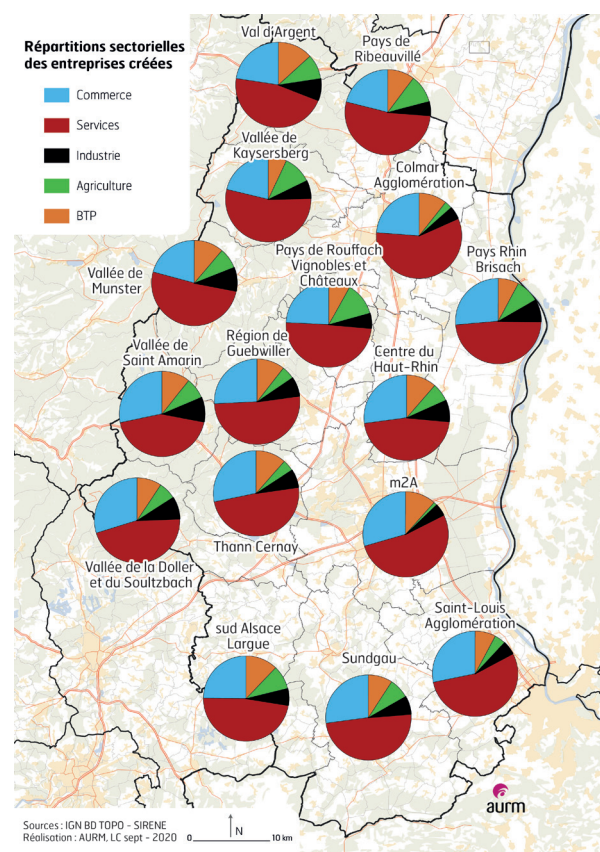
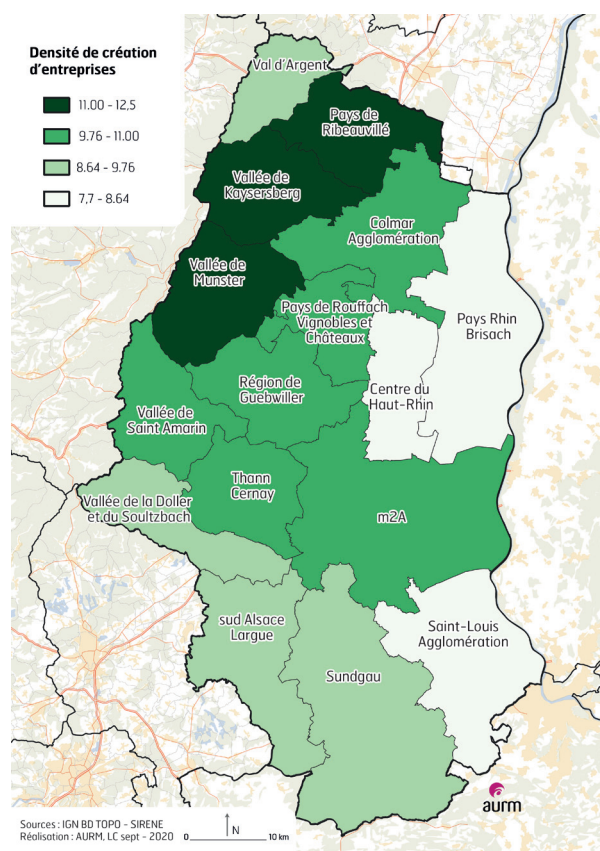
- Par le revenu des habitants. **Plus le revenu des habitants est élevé, plus la densité de création est faible**. L'exemple type est la CA de Saint Louis qui a le plus fort revenu médian (30 070 euros) et la plus faible densité de création d'entreprises (7,7).

Nous y reviendrons plus en détail par la suite, mais il est possible de faire l'hypothèse que plus le revenu (salarial) que les habitants d'un territoire retirent de leur activité salariée est fort, moins ils sont enclins à rechercher des alternatives, comme la création d'entreprise.

- **Par une composition sociale spécifique** : plus la part des commerçants, artisans, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures est élevée, plus la densité de créations tend à être forte. Et plus la part des ouvriers dans la population des EPCI est élevée, plus la densité de créations tend à être faible.

Les activités des entreprises créées

Au niveau des intercommunalités, il ne semble pas y avoir de spécialisation marquée. Cependant, les agglomérations les plus importantes (Colmar, Mulhouse, Saint Louis) tendent à avoir plus de créations d'entreprises dans le commerce et les services, tandis que les autres EPCI tendent à être davantage spécialisés dans l'industrie et l'agriculture, ce qui est particulièrement valable pour les vallées vosgiennes et le Haut-Rhin viticole.



Les cessations d'activité

La part des entreprises créées entre 2010 et 2014 (ayant donc au moins 5 ans d'ancienneté) et ayant cessé leurs activités, varie entre 35 et 44%, ce qui traduit des différences assez marquées entre EPCI.

Globalement, la partie nord du département (hormis le Val d'Argent) présente des taux de cessation plus faibles que la partie sud. Ces différences s'expliquent en partie par **la dynamique de création**. Plus le taux de création est faible, plus le taux de cessation est élevé. Et inversement.

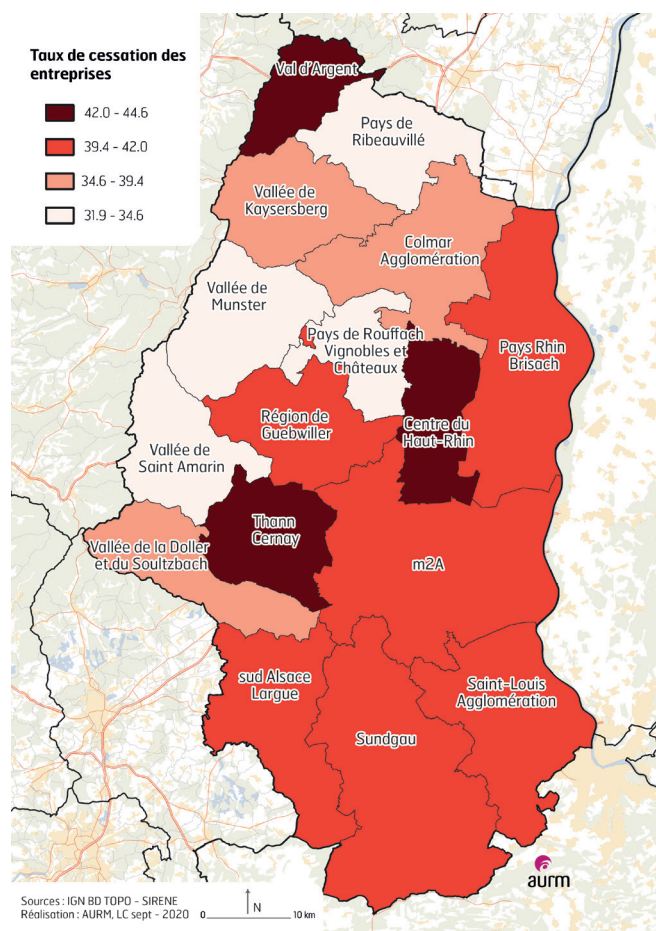
Tout se passe comme si certains territoires offraient moins d'opportunités pour la création d'entreprise. Celles et ceux qui, malgré tout, créent une entreprise ont un risque beaucoup plus élevé de cesser leurs activités. Au contraire, une forte dynamique de création, signe que les habitants perçoivent des opportunités dans leur environnement, s'accompagne plutôt d'un faible taux de cessation des activités. Et plus la dynamique de création est forte, plus les entreprises tendent à avoir un caractère employeur marqué.

D'une manière générale, il n'y a pas de déterminant simple qui expliquerait les différences constatées entre les EPCI.

- Ribeauvillé se distingue par les revenus élevés de la population. Cet EPCI connaît une densité de créations très élevée.
- Saint Louis, où la population a également un revenu élevé lié à une forte part de CSP+ dans sa population, connaît une très faible densité de création d'entreprises qui connaissent par ailleurs un taux de cessation élevé.
- Saint Amarin présente les caractéristiques inverses : bien qu'ayant une faible part de CSP+ et une part élevée d'ouvriers dans sa population, avec des revenus faibles, ce territoire a une densité de création élevée avec un taux de cessation d'activité faible.

Sur un échantillon de 16 intercommunalités, il est très difficile de tirer des tendances nettes. Mais il apparaît clairement que certaines caractéristiques territoriales influent fortement sur la dynamique de création d'entreprises qui n'a rien d'aléatoire.

Taux de cessation d'activité des entreprises créées entre 2010 et 2014 par EPCI.



Pour résumer ce second chapitre

Il apparaît clairement que **la création d'entreprise n'est pas homogène sur le territoire**. Elle est dépendante d'opportunités offertes par le territoire, qui peuvent, selon les cas, jouer en faveur ou ne défavoriser de la création d'entreprises. Un fort pouvoir d'achat local peut inciter à la création de commerces. Mais la possibilité d'accéder à des emplois salariés à haut niveau de revenu peut jouer à l'encontre de la création d'entreprises par exemple.

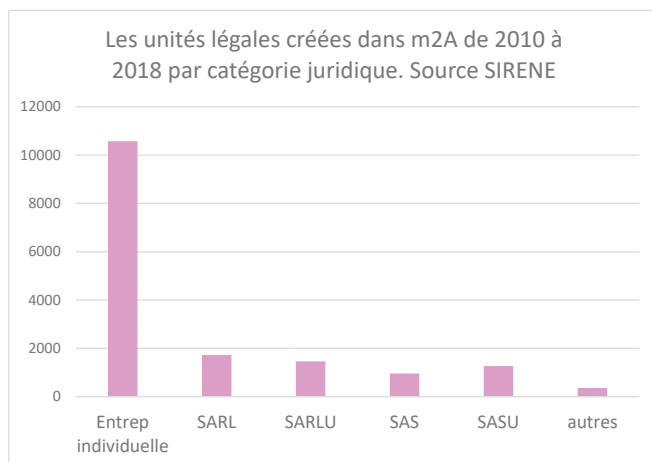
L'analyse va maintenant être affinée au niveau des 39 communes de m2A, ce qui permettra de mieux comprendre ce qui peut inciter ou freiner la création d'entreprises.

La création d'entreprises dans l'agglomération mulhousienne

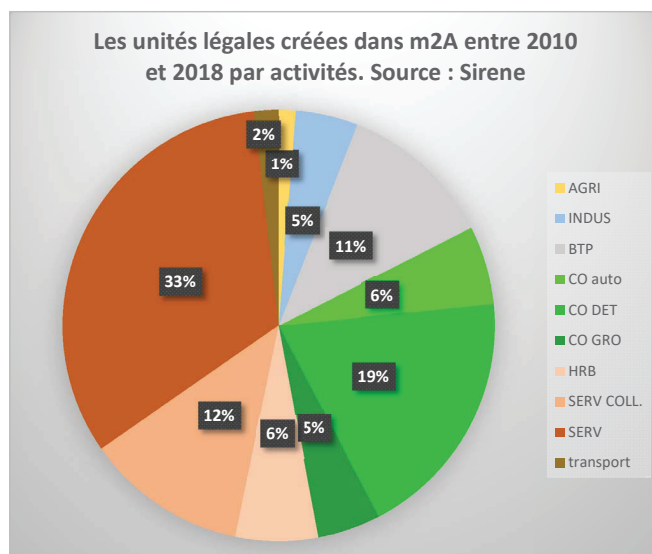
Données d'ensemble

Depuis 2010, dans l'agglomération mulhousienne (m2A), **16 357 entreprises ont été créées**. Soit une moyenne de 1 800 par an.

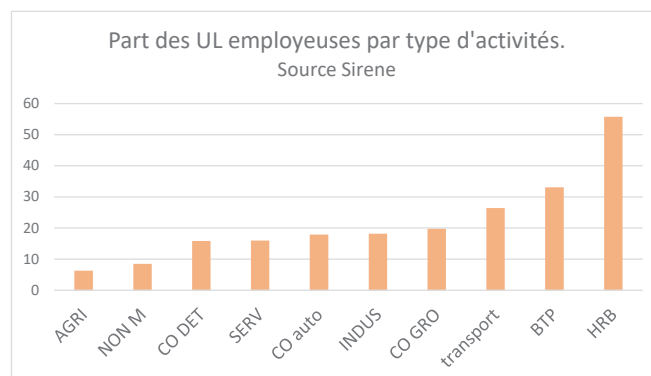
Comme à l'échelle du Haut-Rhin, les entreprises individuelles sont très majoritaires. Elles représentent 65% des unités créées.



De la même manière, les activités des entreprises créées dans m2A ne montrent pas de différences significatives avec celles du Haut-Rhin. Il y a certes un peu moins d'activités agricoles ou industrielles et un peu plus de BTP ou d'hôtellerie-restauration, mais sans écart important.

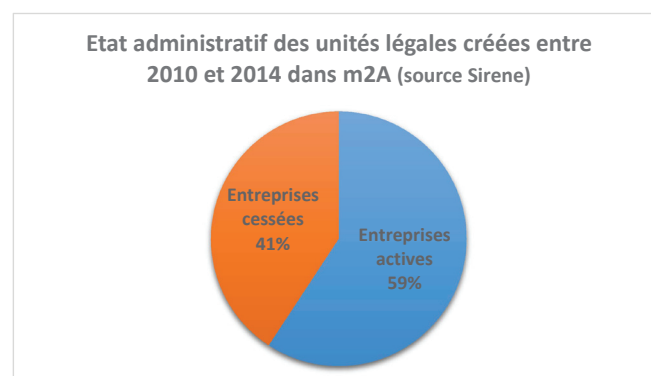


Ou encore, **il n'y a que 20% d'entreprises employeuses, tout comme dans le Haut-Rhin**. Mais il est à noter que le caractère employeur, croisé avec le type d'activités de l'entreprise fait apparaître quelques différences. L'hôtellerie-restauration reste bien l'activité la plus employeuse, mais elle est suivie



par le BTP. Le secteur des transports est ici moins employeur que dans le Haut-Rhin, avec seulement 26% d'entreprises employeuses. Ce qui s'explique peut-être par l'explosion du nombre de coursiers constatée ces dernières années dans Mulhouse et l'agglomération.

Enfin, il n'y a pas non plus de différence notable quant au taux de cessation.



Dans l'agglomération mulhousienne, 41% des entreprises créées entre 2010 et 2014 ont cessé leur activité, ce qui est très légèrement supérieur à ce qui est enregistré dans le Haut-Rhin. Et, comme dans le Haut-Rhin, les activités de services, de commerce de détail et de commerce réparation automobile arrivent en tête des domaines d'activités où les taux de cessation sont les plus élevés.

Il n'y a donc pas de grandes différences entre m2A et le Haut-Rhin, ce qui est logique dans la mesure où l'agglomération représente 38% des créations d'entreprises du département. Mais, comme on va le voir maintenant, il y a de très grandes différences entre les communes qui composent l'agglomération mulhousienne.

Comprendre ces différences permettra de mieux appréhender les dynamiques de création et d'expliquer au passage quelques paradoxes.

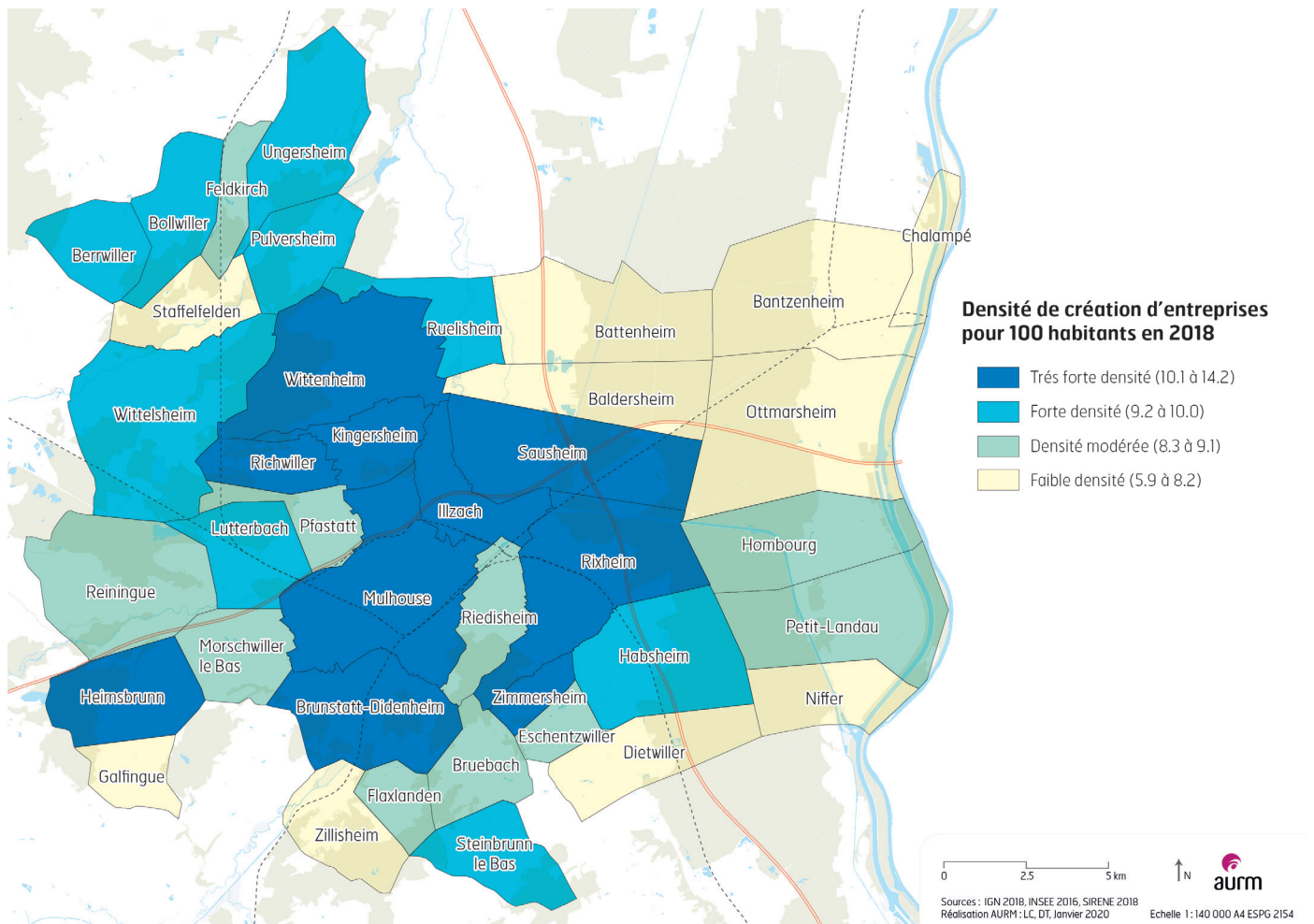


Comprendre les disparités spatiales dans m2A grâce à un modèle théorique

Comme dans le cas des intercommunalités du Haut-Rhin, la répartition spatiale des créations d'entreprises dans l'agglomération mulhousienne n'est pas homogène. La ville de Mulhouse et sa première couronne, pour l'essentiel, ont des densités de créations bien plus fortes que les communes de seconde couronne, notamment situées à l'est et au sud de l'agglomération.

Il s'agit maintenant d'expliquer ces disparités. Pour ce faire, nous disposons d'un modèle théorique qui propose de considérer deux cas différents. Dans l'un des cas, l'impact territorial de la création d'entreprises est nettement plus fort que dans l'autre car la nature des activités créées est différente. Sont en cause dans cette différence les motifs qui président à la création des entreprises.

Des dynamiques de créations d'entreprises très différentes d'une commune à l'autre : les densités de création pour 100 habitants



Le modèle théorique

Les études consacrées à la création d'entreprises montrent que 5 ordres de variables doivent être pris en compte pour comprendre les dynamiques de création d'entreprises

- 1) **Le taux de chômage** peut pousser des personnes à créer leur entreprise. Mais le manque d'inclusion dans des réseaux, de moyens financiers, de compétences etc font que ces entreprises sont peu performantes et peu pérennes.
- 2) **Les compétences entrepreneuriales** des créateurs sont donc importantes. Elles peuvent (au moins) se mesurer par le niveau de formation des créateurs.
- 3) **Les politiques publiques**, les procédures d'appui jouent un rôle de passeur, de facilitateur.
- 4) **Le niveau d'assistance financière** (coût et délais d'accès au crédit, financements possibles...) peut freiner ou faciliter la dynamique de création.
- 5) **L'environnement global** : présence d'une université, de possibilité de se former ; facilité de communication entre les personnes et entreprises ; tissu, taille et nature des entreprises en place. La présence de grandes entreprises aurait ainsi tendance à inhiber la création d'entreprises.

Les résultats de ces études font apparaître qu'il existe deux grands types de création d'entreprises, qui renvoient, au plan théorique, à deux conceptions de l'entrepreneur.

A gauche, **l'entrepreneur par opportunité**, correspond à une conception schumpéterienne de l'entrepreneur. Cette conception donne un rôle central à l'individu. L'entrepreneur est un innovateur qui, par sa différence, va bouleverser le marché. C'est le fameux mécanisme de destruction-créatrice : l'innovation détruit les activités anciennes mais crée de nouveaux marchés. L'entrepreneur vient donc briser les routines établies, prend des risques.

En amont, l'entrepreneur est un innovateur parce que les activités anciennes ont institué des barrières à l'entrée des marchés qui rendent très difficile l'entrée sur ces marchés. Pour pouvoir entreprendre, l'entrepreneur doit donc

innover et pour cela détecter des opportunités de nouveaux marchés, produits, technologies, qui lui assureront le succès et permettront à l'entreprise de croître.

L'entrepreneur ainsi conçu est mu bien sûr par les profits qu'il va tirer de son innovation, mais aussi par toute une série de motivations non économiques : volonté de puissance, goût de l'aventure, volonté de concrétiser des idées...

A droite, figure **l'entrepreneur par nécessité**. C'est un créateur d'entreprise par défaut en quelque sorte. Ce sont les conditions sociales dans lesquelles il se trouve qui vont le conduire à créer une entreprise. On retient notamment que l'impossibilité de trouver un emploi sur le marché du travail peut conduire des personnes à créer une entreprise, c'est-à-dire à créer son emploi sous une forme entrepreneuriale.

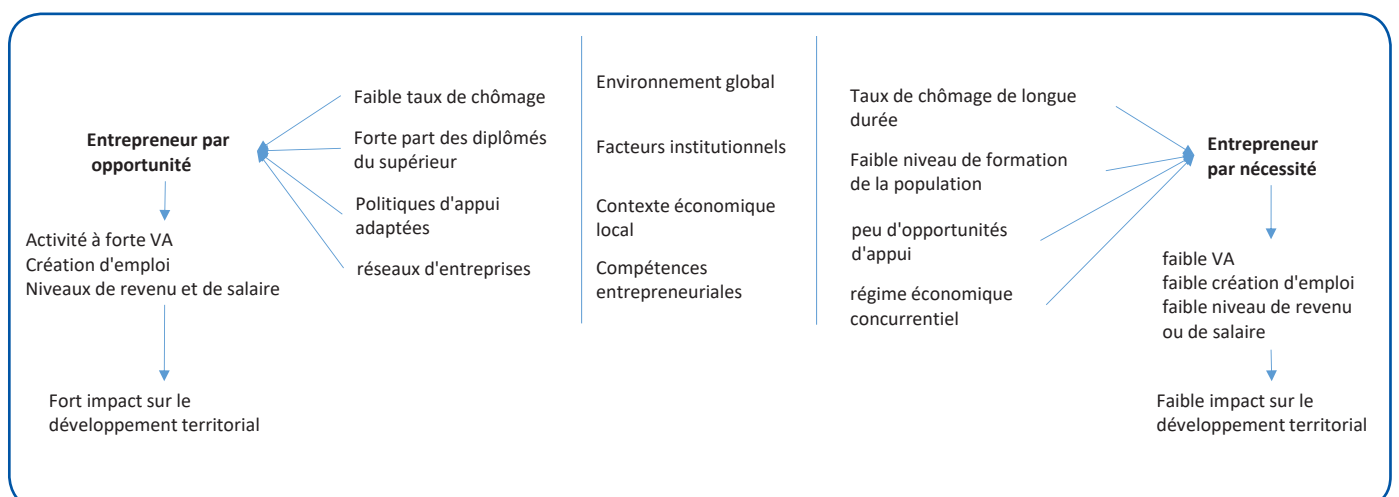
Il agira d'autant moins par opportunité qu'il n'est pas dans des réseaux sociaux lui permettant d'avoir accès à des informations riches, qui lui permettraient de percevoir des opportunités...

Ce que nous avons déjà pressenti dans les deux chapitres précédents. Dans ce cas, le marché visé est beaucoup plus limité et n'est pas porté par une innovation. Les chances de voir cette entreprise employer du personnel sont donc faibles, d'où un impact territorial moindre que dans le premier cas.

Ce modèle théorique va être confronté à la réalité des 39 communes de m2A pour vérifier dans ces cas précis sa validité empirique.

Pour voir si ce modèle pouvait expliquer en toute ou partie la création d'entreprises dans m2A, certaines variables (taux de chômage, le niveau de diplôme de la population, les catégories socio-professionnelles de chaque commune, le revenu de leurs habitants...) ont été croisées avec la densité de créations d'entreprises pour 100 habitants.

Facteurs concourant à une plus moins forte création d'entreprises et à des natures d'entreprises différentes





Application aux communes de m2A : de nombreux créateurs par nécessité

Le croisement des variables caractérisant la population des communes et du taux de densité de créations d'entreprises fait ressortir que **la densité de création d'entreprises tend à être d'autant plus forte que :**

- la part de personnes sans diplôme dans la population est forte ;
- que la part des cadres est faible ;
- que les revenus sont faibles et
- que le taux de chômage est élevé.

Ces observations statistiques sont conformes au modèle théorique et confirment que **le chômage est bien une variable centrale de la création d'entreprise.**

Par contre, la présence de grandes entreprises (plus de +100 salariés) joue plutôt en faveur de la création d'entreprises. Il est possible que le seuil de 100 salariés ne soit pas suffisant. Mais il est tout aussi probable qu'il existe des barrières à l'entrée dans ces entreprises qui exigent des niveaux de qualification croissants, qui excluent les personnes peu diplômées.

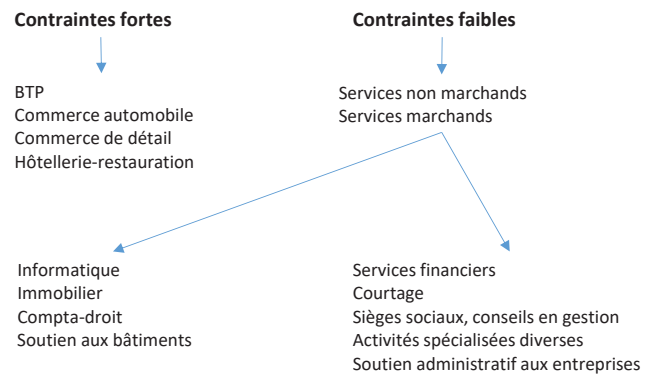
La construction d'un indice synthétique reprenant ces indicateurs, croisé avec la densité de créations fait ressortir un lien assez robuste qui est présenté dans le graphique ci-dessous.

Plus les «contraintes sociales» sont fortes (fort taux de chômage, bas revenus de la population, fort taux de personnes sans diplôme...), plus la densité de créations est élevée.

Ces «profils sociaux» des communes sont également en lien avec le type d'activités des entreprises créées.

Dans les communes aux contraintes sociales les plus fortes, la tendance est de privilégier les activités de la construction, du commerce (vente et réparation automobile et de détail) et de l'hôtellerie-restauration.

Dans les communes aux contraintes les plus faibles, ce sont



les activités de services qui sont privilégiées.

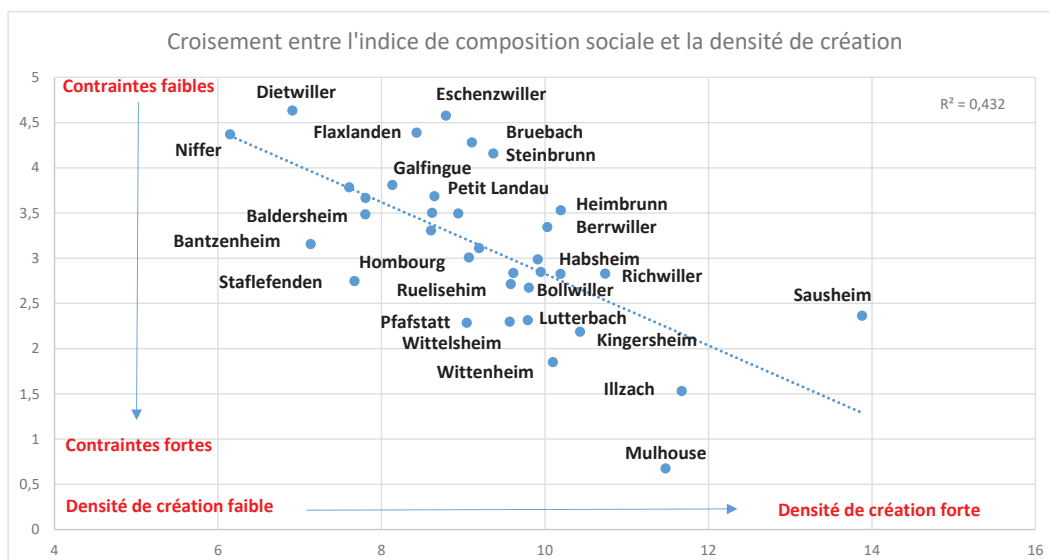
Quant on compare les activités de services développées, des différences apparaissent entre les deux types de territoires, avec notamment des services plus administratifs et financiers pour les communes les moins contraintes.

La première surprise vient de ce que les entreprises créées dans les communes les moins contraintes sont moins souvent employeuses que dans les communes les plus contraintes (14% pour 21%). Cela vient sûrement de la nature des activités développées. On a vu que, de manière générale, le BTP et l'hôtellerie-restauration étaient des activités plus employeuses que les autres.

Mais rien n'interdit de penser que, dans les communes les moins contraintes, les personnes développent une activité basée sur des compétences ou qualification acquises, sans chercher à réellement développer une entreprise, au sens classique du terme. Tout se passe comme si ces personnes visaient elles aussi à créer leur emploi, non pas parce que contraintes par le chômage de le faire, mais parce qu'elles cherchent à augmenter leur revenu par exemple.

La seconde surprise vient de ce que les taux de cessation d'activité sont quasiment identiques dans les communes les plus contraintes et les communes les moins contraintes.

Intuitivement, on pourrait penser que des entreprises



A noter que 4 communes s'écartent fortement de ce schéma :

- Zimmersheim et Brunstat-Didenheim ont des taux de création élevés malgré de faibles contraintes.

-Au contraire Ottmarchseim et Chalampé ont des taux de création faibles, malgré de fortes contraintes.



	Tx cessation faible	Tx cessation moyen	Tx cessation élevé
Contraintes fortes	Chalampé Lutterbach Sausheim Wittelsheim	Illzach Kingersheim Mulhouse Ruelisheim Stafelfelden Wittenheim	Bollwiller Ottmarsheim Pfastatt
Contraintes moyennes	Morschwiller le bas Ungersheim Reiningue Richwiller	Habsheim Hombourg Pulversheim Riedisheim Rixheim	Baldersheim Bantzenheim Feldkirch Berrwiller
Contraintes faibles	Bruebach Brunstatt-Didenheim Dietwiller Eschentzwiller Steinbrunn le bas	Flaxlanden Zillisheim	Battenheim Galfingue Heimsbrunn Niffer Petit Landau Zimmersheim

Fort taux de chômage, faibles revenus, forte part de personnes sans diplômes, peu de cadres

Faible taux de chômage, revenus élevés, faible part de personnes sans diplômes, part élevée des cadres

basées sur des compétences, plutôt que sur des contraintes comme la difficulté à trouver un emploi, seraient plus pérennes : il n'en est rien.

Des créateurs par nécessité plus dépendants de leur entreprise?

Le tableau ci-dessus positionne les communes selon leur degré de contrainte et le taux de cessation d'activités qui y est constaté.

Les communes qui ont de faibles contraintes sociales sont assez nombreuses à avoir un taux de cessation élevé alors que les communes ayant des contraintes fortes sont plutôt sous-représentées dans cette catégorie.

Ce constat conduit à formuler une hypothèse simple : **la dynamique de création d'entreprise repose sur la perception d'alternatives dans l'environnement.** C'est une hypothèse fondée notamment sur les travaux de J.C. March et H.A. Simon¹. Pour la développer, prenons le cas de deux personnes, A et B.

A est peu formé/qualifié, est au chômage. Il/elle a par ailleurs peu d'expériences professionnelles à faire valoir. De ce fait, ses chances de trouver un emploi sont faibles. A ne perçoit que peu d'alternatives dans son environnement. Son degré d'estime de soi et d'aspiration sera relativement faible, mais toutefois suffisant pour que sa situation soit vécue comme insatisfaisante.

Dans une telle situation A est face à un choix.

D'une part, A peut choisir le statut quo et rester au chômage et dans une situation insatisfaisante, ce qui risque d'induire une dissonance cognitive.

D'autre part, n'ayant pas d'autre alternative (salariale), A peut créer son entreprise. Elle ne sera peut-être pas

1) March J.C, Simon HA, Les organisations, problèmes psychosociologiques, Ed Dunod, 1964,

florissante, mais, en l'absence d'alternative, la situation de chef d'entreprise sera toujours perçue comme préférable à la situation de chômeur. A aura donc tout intérêt, faute d'alternative, à faire en sorte que son entreprise perdure.

Voilà qui serait de nature à expliquer que dans les communes les plus contraintes il y a à la fois une plus forte densité de création d'entreprises et un niveau assez élevé de pérennité des entreprises créées.

Imaginons maintenant **B**. Sorti.e d'une grande école d'ingénieur, B n'est pas satisfait de sa situation. L'entreprise qui l'emploie actuellement ne reconnaît pas suffisamment ses mérites. B va se mettre en quête d'alternatives. Cela peut consister à trouver un emploi plus valorisant, auquel cas B restera dans le salariat, mais aussi à créer une entreprise, basée sur ses compétences (conseil, ingénierie...).

L'entreprise créée peut être satisfaisante pour B. Effectivement, si les résultats sont conformes à ce qu'il aspirait, B persévérera dans son entreprise.

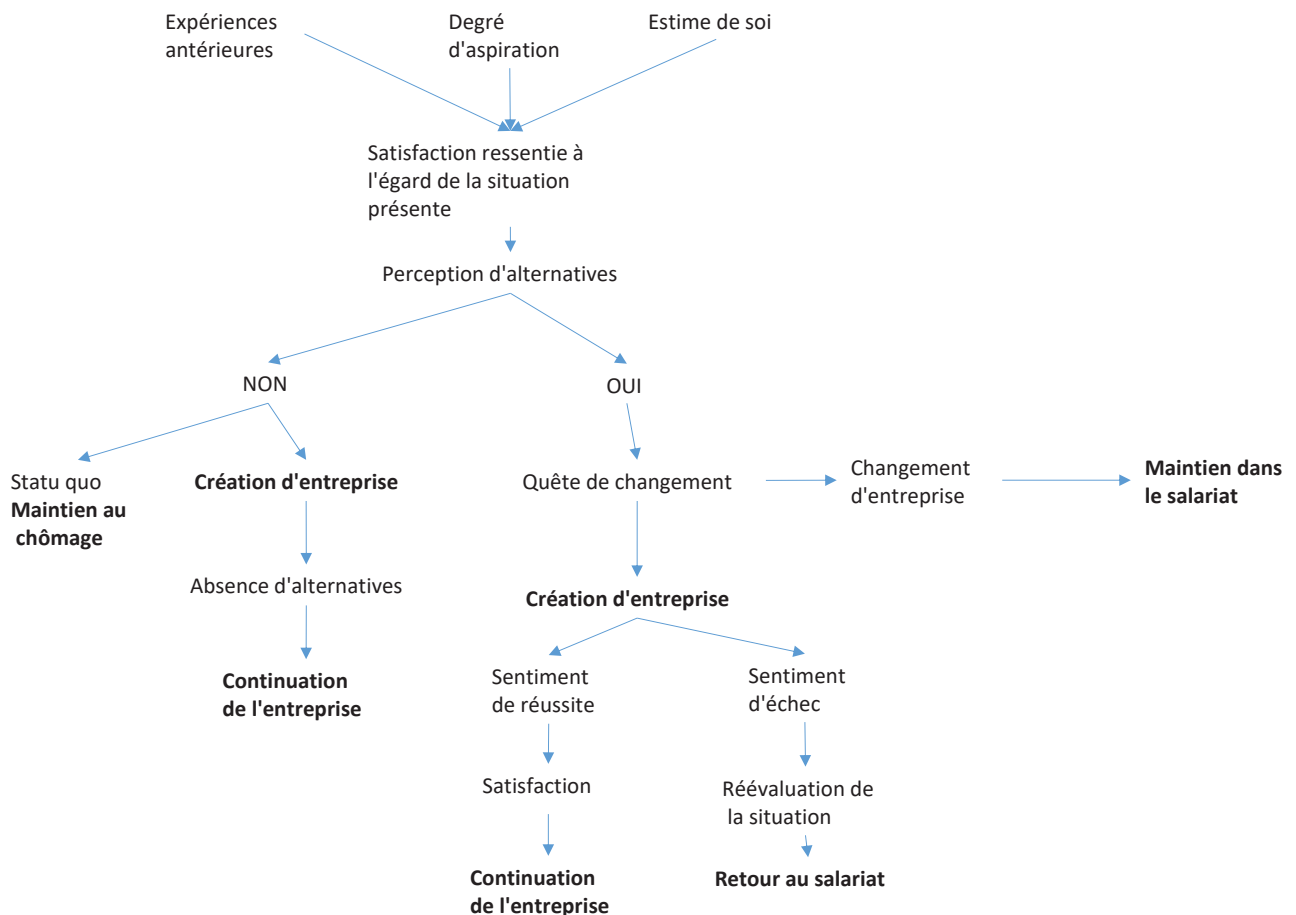
Mais il est aussi possible que se produise un rééquilibrage cognitif. Tout compte fait, l'entreprise demande bien des efforts pour des résultats qui ne sont pas au niveau des attentes initiales. Auquel cas B ressentira sa situation si ce n'est comme un échec, du moins comme insatisfaisante.

Cela peut conduire B à réévaluer sa situation antérieure, qui tout compte fait n'était pas si mal. Il gagnait peut-être moins d'argent, mais travaillait nettement moins, avait plus de temps à consacrer à sa famille, n'était pas embêté par la paperasserie... Cela peut in fine le conduire à retourner sur le marché du travail et à retourner au salariat.

Cette fois, ce modèle serait de nature à **expliquer pourquoi, dans les communes les moins contraintes, où la population a des revenus plus élevés, ayant moins de personnes au chômage etc. on crée généralement moins d'entreprises dont le taux de cessation est par ailleurs assez élevé.**



Tentative de modélisation des dynamiques de création d'entreprises



Pour conclure ce 3^{ème} chapitre. Bien évidemment, ce genre de réflexions reste largement théorique. Il demanderait qu'une enquête soit réalisée auprès de créateurs d'entreprises pour le valider. A ce stade, il permet de poser comme hypothèse que le modèle général doit encore être enrichi.

Conformément au modèle exposé plus haut, il apparaît que les territoires connaissant un fort taux de chômage ont un plus fort taux de création car les personnes y sont conduites par nécessité. Ne percevant pas d'alternative sur le marché du travail, la création d'une entreprise peut constituer une solution pour accéder à une forme d'emploi.

Pour autant, il ne suffit pas d'avoir une population moins touchée par le chômage, plus qualifiée pour que se développe un entrepreneuriat d'opportunité, porteur d'impact durable sur le territoire. **Il convient sans doute**

d'introduire un troisième type d'entrepreneuriat, basé sur les savoir-faire, compétences, qualifications acquises et qui permettent aux personnes de se créer un emploi plus valorisant et rémunérateur, via la création d'entreprise.

En effet, dans les territoires où les personnes perçoivent des alternatives basées sur leur qualification, les entreprises créées n'engendrent que peu d'emplois salariés et la volatilité des entreprises créées est forte. Ces personnes semblent créer elles aussi leur emploi, quelles abandonneront si d'autres alternatives s'offrent à elles ou qu'elles rechercheront dès lors que leur entreprise ne leur donnera pas la satisfaction attendue.

L'entrepreneur schumpéterien, qui va développer une activité par «opportunité» en détruisant les activités anciennes, et en développant de nouveaux produits ou marchés semble donc être une figure très rare.

La création d'entreprises dans les villes et leurs quartiers

Dans ce chapitre, une descente d'échelle supplémentaire est effectuée. Il s'agit maintenant de voir quelles sont les dynamiques à l'échelle des quartiers prioritaires des villes de Mulhouse, Illzach et Wittenheim.

Ces trois villes abritent les **6 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'agglomération**. Ils sont donc en situation de fortes contraintes et devraient, au regard de ce qui précède, être des viviers pour la création d'entreprises. Et ce d'autant plus que, depuis la fameuse phrase de Raymond Barre, qui avançait, en 1974, que les chômeurs n'avaient qu'à créer leur entreprise, les dispositifs de soutien à la création d'entreprises dans les quartiers se sont multipliés.

L'agglomération mulhousienne est riche d'un dispositif complet de soutien («Le 48», voir page 21) à la création d'entreprises, en (petite) partie financé au titre de la politique de la ville pour son action auprès des habitants des quartiers prioritaires. Ce dispositif local complète ceux mis en oeuvre par l'Etat et la Région Grand Est (voir pages 19-20).

L'objectif est maintenant de voir si les quartiers prioritaires sont bien des lieux privilégiés de la création d'entreprises, mais aussi de voir quelle est la pérennité des entreprises créées, ce qui permettra une réflexion sur les dispositifs d'appui à la création d'entreprises dans les QPV.

Les données vont porter sur l'ensemble des QPV, comparés aux données portant sur les 3 villes (hors QPV). Il n'est en effet pas possible d'individualiser les QPV, les données concernant le quartier Drouot-Jonquilles à cheval sur Mulhouse et Illzach ne permettant pas de savoir combien d'habitants de ce quartier habitent à Mulhouse ou à Illzach.

La création d'entreprise dans les QPV : une gageure ?

Une faible densité de créations dans les QPV

Le modèle théorique utilisé jusqu'ici trouve une autre limite. D'après ce modèle, les QPV peuplés par une part importante de demandeurs d'emploi, devraient engendrer de nombreux créateurs d'entreprise. Il n'en est rien.

La densité de créations en QPV est beaucoup plus faible que dans le reste des trois villes concernées. Dans les QPV, la densité de créations est de 4,8 entreprises/100 habitants, soit 2 615 entreprises créées de 2010 à 2018 pour 54 400 habitants à peu près. Dans les 3 villes concernées, la densité est de 7,3 entreprises pour 100 habitants, soit un total de 6 362 créations pour 87 200 habitants.

Cela conduit à une hypothèse complémentaire qui veut que **tous les demandeurs d'emploi ne soient pas égaux face à la création d'entreprise.**

Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises considérés dans le chapitre précédent ont sans doute également des savoir-faire, des qualifications acquises qu'ils peuvent valoriser, ce qui leur permet de créer leur entreprise. Une personne peut avoir travaillé dans le BTP et, au chômage, se dit qu'il est possible de créer une entreprise. Une autre a servi dans un bar ou restaurant et estime pouvoir se lancer dans de la petite restauration... Ce sont donc des personnes qui créent leur entreprise sous contrainte, mais qui, pour ce faire, disposent de ressources professionnelles.

Il est possible que d'autres demandeurs d'emploi disposent pas de ce type de ressources, faute d'une expérience professionnelle suffisante notamment. Ainsi un fort taux de chômage dans les QPV pourrait-il s'accompagner d'un faible taux de création d'entreprise dans ces quartiers. Trop éloignées de l'emploi, ces personnes seraient également éloignées de la création d'entreprise.

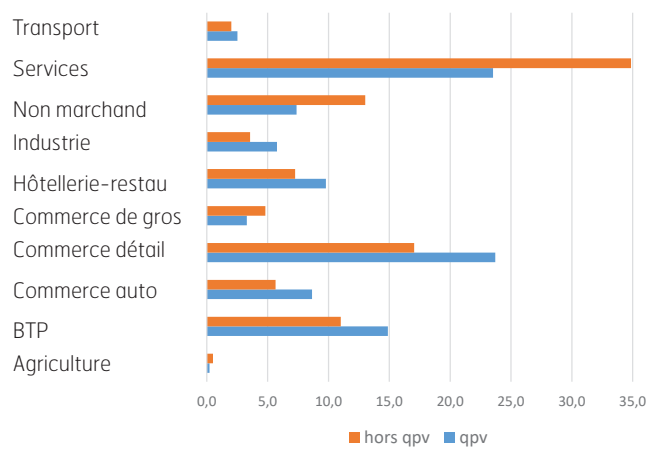
De plus, **d'autres facteurs comme** la nationalité, la maîtrise de la langue, le sentiment d'exclusion ressenti **peuvent s'ajouter pour expliquer la faible dynamique de création dans les QPV** malgré le fort sous-emploi des habitants qui y résident.

Des activités différenciées

Les domaines d'activités choisis pour créer son entreprise sont différents entre QPV et reste des villes.

Les habitants des QPV s'orientent vers le commerce de détail, le commerce et réparation automobile et le BTP ; les autres habitants sont davantage orientés vers les services, qu'ils soient marchands ou non (collectifs).

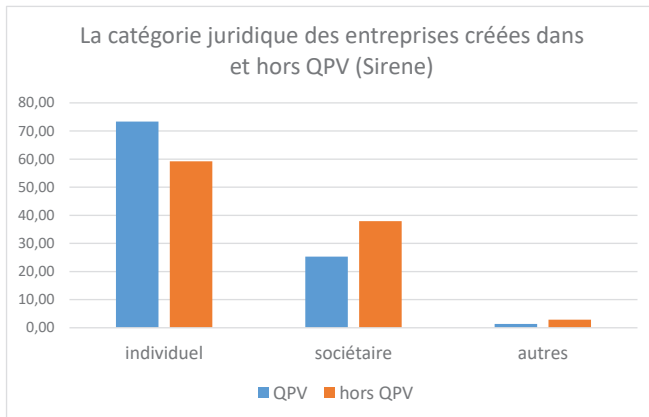
Les activités des entreprises créées dans les QPV et dans les villes de Mulhouse, Illzach, Wittenheim, hors QPV





Des statuts juridiques différents

Les habitants des quartiers prioritaires préfèrent le statut d'entrepreneur individuel. 73% des 2 615 créations relèvent de l'entreprise individuelle, ce n'est le cas que de 59% des créations hors QPV.



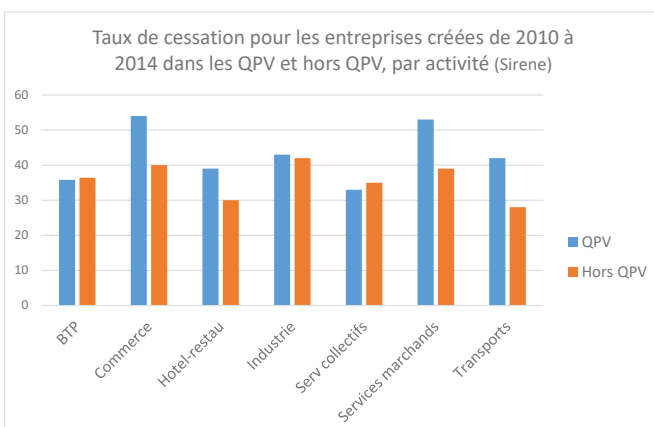
Et cela est valable pour la quasi totalité des activités considérées. Mises à part les activités de type industriel et les services collectifs (non marchands) où les écarts sont faibles, le différentiel de pourcentages d'entreprises individuelles dans le total des créations est d'au moins 16 points selon que les créations ont lieu dans les QPV ou hors des QPV.

Logiquement, la part des entreprises à forme sociétaire est beaucoup plus faible dans les QPV. Elles n'y représentent que 25% des 2 615 créations (de 2010 à 2018) là où ces formes sociétaires représentent 38% des entreprises créées hors des QPV (pour un total de 6 362).

Un taux de cessations plus fort dans les QPV

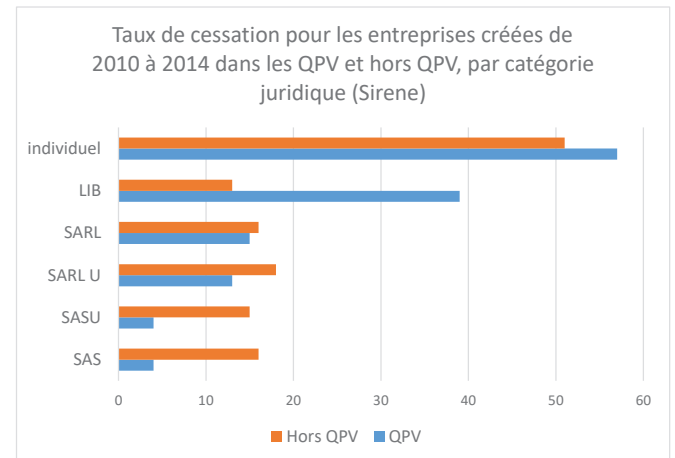
Les caractéristiques précédentes expliquent une mortalité beaucoup plus forte des entreprises créées dans les QPV que dans le reste des trois villes. Le taux de cessation est de 46% des unités créées dans les QPV entre 2010 et 2014, pour 38% hors QPV.

La nature des activités poursuivies n'est pas neutre. **Les entreprises créées dans le commerce ont un taux de cessation d'activité de 14 points supérieur dans les QPV.**



Même chose pour celles créées dans les transports ou les services.

Il n'y a guère que dans les services collectifs (ou non marchands), l'industrie et le BTP que les taux de cessation sont proches.



Le statut juridique de l'entreprise peut aussi être mis en relation avec le taux de mortalité des entreprises créées.

Non seulement les entreprises individuelles représentent une part des créations plus élevées, mais elles ont aussi un taux de cessation plus fort dans les QPV.

Le cas des entreprises sous statut libéral n'est pas significatif vu le faible nombre d'entreprises concernées dans les QPV.

Le plus surprenant est que les entreprises à forme sociétaire ont, dans les QPV, des taux de cessation moins forts qu'hors QPV.

C'est notamment le cas pour les SARLU, SAS et SASU qui ont un taux de cessation de 10% pour les sociétés créées dans les QPV et de 17% pour celles créées hors QPV. Sur les 173 sociétés créées sous ces statuts dans les QPV entre 2010 et 2014, seules 18 ont cessé leur activité.

Une des explications de cette différence vient peut-être des domaines d'activité de ces 3 formes de sociétés.

Il n'y a pas de différence de taux de cessation entre QPV et hors QPV pour les sociétés créées dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. Dans le domaine du commerce et

Part en % des SARLU, SAS et SASU créées de 2010 à 2014 ayant cessé leurs activités, par domaine d'activité

	QPV	hors QPV
BTP	12	18
Co auto	25	18
CO détail	5	13
CO de gros	0	10
Hôtels-restauration	17	17
Industrie	0	19
Serv collectifs	0	14
Serv marchands	11	20
Transport	0	9

réparation d'automobile, le taux de cessation des sociétés est nettement plus élevé qu'hors QPV. Pour toutes les autres activités, le taux de cessation en QPV est plus faible qu'hors QPV. Mais il est vrai que les effectifs concernés dans les QPV sont faibles, ce qui rend peu significatifs ces résultats.

On relèvera cependant le cas des sociétés créées dans le domaine des services. Sur les 36 sociétés de services créées en QPV entre 2010 et 2014, seules 4 (soit 11%) ont cessé leur activité. Hors QPV elles sont 62 à avoir disparu sur un total de 313, soit 20% de cessation.

Une analyse plus fine montre qu'au sein des activités de services, les salons de coiffure ont une place à part dans les QPV.

Les créations de salon comptent pour 37% des sociétés de services créées (9% hors QPV) et ces salons ont un forte pérennité : sur les 13 créés, seul 1 a disparu, soit 8%, pour un taux de cessation de 19% hors QPV. Cette «performance» des salons de coiffure n'a pour l'heure pas d'explication.

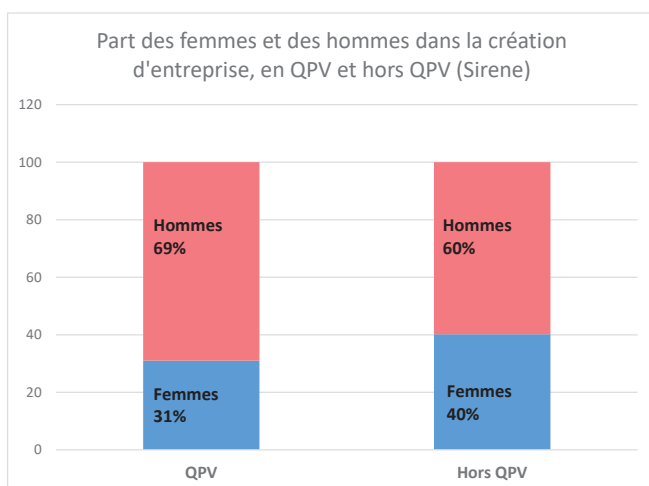
Genre et création d'entreprises

Cette analyse ne peut être menée que pour les entreprises individuelles pour lequel le sexe du déclarant de l'unité légale est connu ; ce qui n'est pas le cas des sociétés.

Moins de créatrices dans les QPV

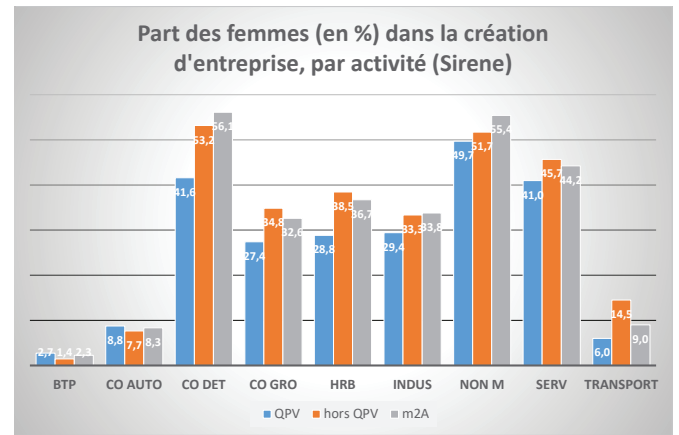
Dans l'ensemble de l'agglomération mulhousienne, comme dans les villes de Wittenheim, Illzach et Mulhouse (hors QPV), la part des femmes dans la création d'entreprise s'élève à 40%, cette part n'est que de 30% dans les QPV.

On compte 1 917 créatrices pour 3 765 créateurs. **Les femmes sont donc sous-représentées dans la création d'entreprises individuelles** puisqu'elles représentent à peu près 50% de la population des QPV.



Des activités très genrées

Le choix des domaines d'activité des entreprises individuelles créées est très marqué. Et ce, quelle que soit l'échelle retenue.



Les activités du BTP, du commerce et réparation automobile, des transports sont essentiellement masculines. Les femmes ne représentent qu'à peu près 10% des créations dans ces activités.

Au niveau des villes d'Illzach, Mulhouse et Wittenheim et de l'ensemble de m2A, il n'y a que deux types d'activités où la part des femmes est supérieure à celle des hommes :

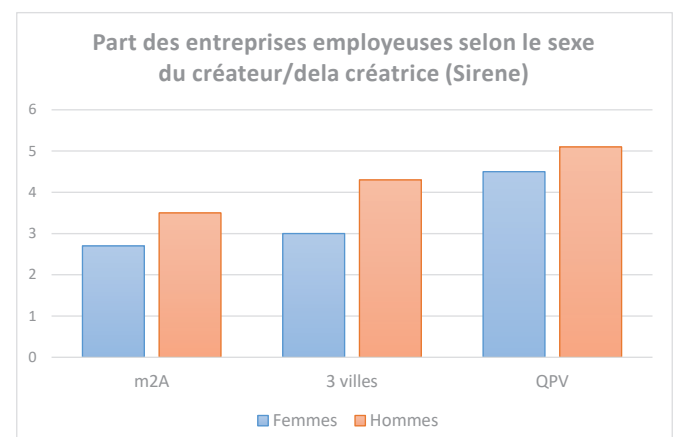
- les services collectifs (non marchands) et
- le commerce de détail.

Ce qui fait la différence au niveau des QPV, c'est que la part des femmes, dans ces activités «féminines», est bien plus faible. Par exemple, dans le commerce de détail leur part est de 56% des créations au niveau de m2A, de 53% pour les 3 villes (hors QPV) et de 42% seulement dans les QPV.

Cela vaut également pour les activités où le taux de féminisation est intermédiaire : en QPV, la part des femmes dans l'ensemble de la création d'entreprises est plus faible pour les activités d'hôtellerie-restauration, de commerce de gros, de services marchands... qu'aux autres échelles territoriales.

Un taux d'emploi supérieur dans les QPV pour les entreprises créées par des femmes

Quelle que soit l'échelle choisie, la part des entreprises individuelles employeuses est très faible. Et les entreprises créées par des hommes sont toujours plus nombreuses à

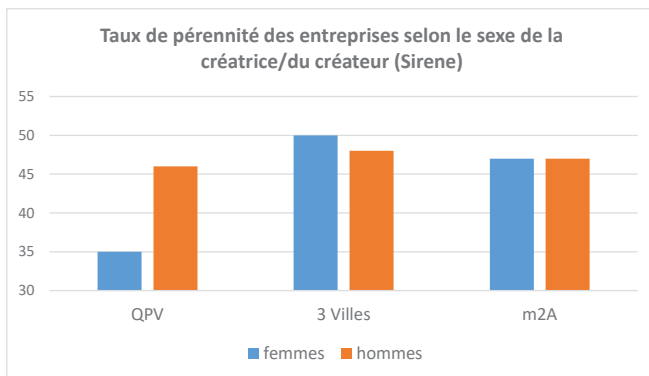




avoir un caractère employeur que celles créées par des femmes.

La surprise vient de ce que, **dans les QPV, la part des entreprises individuelles employeuses est supérieure à celle de m2A ou des 3 villes** (hors QPV) et cela, que l'entreprise ait été créée par une femme ou un homme.

Une autre information à retenir est que **la pérennité des entreprises individuelles créées par des femmes dans les QPV est extrêmement faible**. Cela vient sans doute des activités développées par ces entreprises, mais cela indique bien une problématique spécifique d'orientation et d'accompagnement pour les femmes dans les quartiers.



Pour conclure ce 4^{ème} chapitre.

D'une manière générale, un fort taux de chômage peut inciter certains demandeurs d'emploi à créer une entreprise. Mais cela suppose sans doute qu'ils aient certaines compétences à valoriser.

Des demandeurs d'emploi plus éloignés du marché du travail, ayant peu d'expérience professionnelle et, de surcroît, rencontrant certains handicaps (liés à la langue, à la compréhension des circuits administratifs, à l'origine...) peuvent ne pas se sentir concernés par la création d'entreprise.

Alors que «**l'aventure individuelle**» est plus risquée que **l'aventure collective** (forme sociétaire d'entreprise), c'est pourtant vers l'entreprise individuelle que se tournent massivement les créateurs et créatrices habitant en QPV. Ce qui dénote peut-être un défaut d'inscription dans un réseau social dont on sait qu'il constitue une ressource non négligeable pour les personnes qui en font partie. Pour preuve, un taux de mortalité beaucoup plus faible pour les formes sociétaires d'entreprises.

Mais ces formes sociétaires ne représentent qu'une très faible partie des entreprises créées d'où, dans l'ensemble, **une plus forte mortalité des entreprises par les habitants des QPV**. Cette généralité a bien sûr ses exceptions, comme les salons de coiffure qui ont un taux de pérennité très élevé.



Les dispositifs nationaux

Il existe un nombre incroyable d'aides aux entreprises et l'aide à la création d'entreprises prend des formes différentes selon le statut du demandeur en particulier. C'est pourquoi BPI France les a classées selon leur finalité. Le site internet de BPI France propose par ailleurs, une base de données des aides aux entreprises qui peut aider à s'y retrouver

Les finalités des aides à la création d'entreprise selon BPI France

<https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/comment-my-retrouver-toutes-aides-a-creation-dentreprises>

Accompagner les porteurs de projets	Accompagnement par <ul style="list-style-type: none">- les organisations consulaires,- le Réseau Entreprendre (pour les créateurs disposant d'au moins 10K€ de fonds propres)- Parrainage de projets par le réseau Initiative Sud Alsace- Les membres du 48
Lutter contre le chômage et favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de certains publics : demandeurs d'emploi, jeunes, personnes handicapées...	<ul style="list-style-type: none">- ARCE : aide financière versée par Pôle emploi correspondant à 45 % du reliquat des droits à l'assurance chômage- Maintien des allocations chômage, du RSA ou de l'ASS pendant la phase de démarrage de l'activité- Aides de l'Agefiph pour les personnes handicapées- <u>Cap'jeunes</u> : un dispositif d'accompagnement renforcé pour les jeunes demandeurs d'emploi + prime au démarrage de 2 000 euros
Revitaliser ou redynamiser un territoire	<ul style="list-style-type: none">- Prime d'aménagement du territoire pour les projets importants (créateurs d'au moins 20 emplois sur le territoire)- Fisac : subvention pour les entreprises commerciales et artisanales s'implantant en milieu rural- Exonérations fiscales dans certaines zones urbaines ou rurales prioritaires en matière d'aménagement du territoire (zones AFR, ZRR, BER, QPPV, ZFU-TE...), etc.
Favoriser la création d'entreprises innovantes, de startups	<ul style="list-style-type: none">- Bourse French tech, délivrée par Bpifrance- Prêt participatif d'amorçage de Bpifrance- Crédit d'impôt recherche pour les dépenses de R&D : possibilité de remboursement anticipé pour les nouvelles entreprises...- JEI / JEU : exonérations fiscales et sociales pour les nouvelles entreprises qui investissent dans la R&D, etc.
Renforcer le financement des jeunes entreprises et faciliter l'accès au crédit	<ul style="list-style-type: none">- Prêts d'honneur d'Initiative France ou Réseau Entreprendre- Micro-crédits de l'ADIE- Dispositifs de garantie d'emprunts- Fonds d'investissement
Encourager la création d'entreprises dans certains secteurs	Diverses aides sectorielles

Les dispositifs régionaux

La Région Grand Est a de son côté institué trois formes d'aides à la création d'entreprise : pour préparer son projet, accéder à des financements, et accroître les compétences des créateurs.

Les aides de la Région Grand Est



Sécuriser la démarche de création - reprise d'entreprises

- Pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus de 6 mois (toutes catégories)
 - les bénéficiaires des minima sociaux
 - les jeunes de moins de 29 ans résidant dans le Grand Est, désireux de créer ou reprendre une entreprise dans le Grand Est
 - les projets de création et de reprise avec un plan de financement inférieur à 20 000 €.
1. Service « Préparation du projet de création ou reprise d'entreprise » 6 mois maxi
 2. Service « Expertise financière et financement », 6 mois maxi
 3. Service « Suivi post-crédation et post-reprise », 3 ans maxi

Faciliter l'accès au financement bancaire

Tous les créateurs et repreneurs (demandeurs d'emploi, salariés, ...) résidant dans le Grand Est ayant des projets de création et de reprise d'entreprise avec un plan de financement supérieur à 20 000 €.

- Service « Expertise financière », 2 mois maxi
 Service « Financement et suivi post-financement », 4 mois pour le financement et 3 ans pour le suivi post-financement

Consolider les compétences des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs en leur proposant une formation modulaire adaptée à leurs besoins (avant la création ou la reprise).

- Les demandeurs d'emploi, à l'exclusion de personnes inscrites en catégorie E (personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)
- Les salariés d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) de moins de 6 mois.
- Les personnes licenciées économiques.

Les demandeurs d'emploi ayant créé leur entreprise ne peuvent pas en bénéficier.

Le créateur ou repreneur bénéficie de prestations de formation individualisées, selon ses besoins en compétences. La formation comprend **5 modules** pour une durée variant de 64 heures à 194 heures.

En sus de ce dispositif général, la Région Grand Est a mis en oeuvre un accompagnement à la création d'entreprises innovantes génératrices d'emplois et de nouvelles activités à fort potentiel et des bourses «Emergence SCOP/SCSI» pour aider les futurs salariés-associés d'une SCOP/SCIC en projet.

Par ailleurs, un appel à projet «pôles de coopération pour entreprendre» est en cours qui vise à faire émerger des projets portés par les acteurs de l'écosystème de la création-reprise, de l'économie sociale et solidaire et du développement économique pour renforcer la coopération entre acteurs sur un même territoire.

Le dispositif local

A Mulhouse, le réseau d'accompagnement est constitué :

- des acteurs institutionnels que sont les CCI et CMA, dont l'action est complétée par la Plate-Forme d'Initiative Locale, émanation de Initiative France ;
- des acteurs privés, agissant dans le cadre du «48», l'atelier des entrepreneurs.
- A quoi s'ajoute l'association ALEOS (spécialisée dans le logement) qui réalise de l'accompagnement pour des bénéficiaires du RSA



Sur le site internet dédié, l'ensemble des structures apparaît sous l'égide du «48, l'atelier des entrepreneurs». Dans les faits, les différentes structures sont regroupées en deux lieux distincts:

48 rue Frankin

Accueil diagnostic pour les porteurs de projets ne sachant pas vers quelle structure aller, permanences accueil tous les jours de 10h à 12h.



Couveuse pour permettre aux entrepreneurs de tester leur projet avant de se lancer ou de développer leur activité



Conseils pour la réalisation d'études de marché, la mise en place d'une stratégie commerciale, de prévisions budgétaires, soutien lors des démarches administratives liées à l'immatriculation...



Caution sur prêts bancaires pour la création d'entreprise, aides financières à l'économie sociale et solidaire, aides spécifiques pour les femmes créatrices...



Accompagnement à la création et spécialiste du micro-crédit (jusqu'à 10K€), prêts d'honneur complémentaires possibles



Développement de l'activité c'un créateur au sein d'une coopérative d'activités et d'emploi



Comment les acteurs locaux de l'accompagnement à la création d'entreprises voient-ils la situation?

Pour compléter ce tour d'horizon de la création d'entreprises dans l'agglomération mulhousienne, des responsables de structures d'accompagnement à la création ont été interrogés. Il s'agissait de caractériser qualitativement la situation, de préciser les points d'achoppement ou, au contraire, les facteurs de succès.

Cinq points ressortent, sur lesquels il y a un accord quasi-général.

1 Un réseau local

De l'aveu général, **le réseau local de structures d'accompagnement à la création d'entreprises fonctionne bien, sans «trou dans la raquette»**. Il couvre l'ensemble des besoins et les diverses structures impliquées travaillent de façon complémentaire. Par exemple, elles orientent le public vers la structure la plus appropriée selon les cas, elles travaillent de manière croisée dans le cadre des comités d'engagement... Autre exemple de complémentarité, sur le volet financier, Alsace Active apporte sa caution pour des prêts bancaires, l'ADIE apporte des financements pour des porteurs de projets éloignés de l'emploi et sans accès aux banques, la PFIL (plate-forme d'initiatives locales) octroie des prêts d'honneur.

Certains des responsables interrogés sont toutefois attentifs aux acteurs qui, selon eux, *«viennent faire des coups de com'»*. Peuvent ainsi être cités au gré des entretiens la présence de Planète Adam *«qui n'a duré que le temps de la convention avec PSA»*, les *«Boutiques de gestion qui se positionnent»*, *«tous repreneurs, un groupe lorrain qui est venu s'incruster»*...

2 Des publics divers.

En fonction de la nature des prestations, **les structures ne rencontrent pas les mêmes publics**. Certains s'occupent de projets qui ont besoin de financements relativement importants¹. De ce fait, leur public est plutôt celui de cadres licenciés à 50 ans, ou des personnes expérimentées dans une activité artisanale (restauration, coiffure...) qui veulent être indépendantes ou encore retrouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ayant un peu de capital, ils s'adosent à leur savoir faire pour porter un projet de création d'entreprise.

Une structure spécialisée dans le micro-crédit verra beaucoup plus de jeunes, peu qualifiés avec des projets moins ambitieux : des coursiers qui veulent passer du vélo au scooter ou du scooter à la voiture... plus de 50% des porteurs de projet accompagnés par l'ADIE bénéficient des minima sociaux. La mise de départ est donc beaucoup plus

faible et servent surtout à «tester» le projet. *«On limite les risques, on voit après»*.

La couveuse Hopla de son côté accompagne un public très féminin (80%), qui veut retrouver du sens au travail, développer des activités complémentaires ou encore tester des activités que les personnes réalisent déjà, mais sans statut juridique précis. Peut également prévaloir la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Enfin et quelle que soit la structure, **le public est constitué de nombreuses personnes en fin de droit qui n'ont pas d'autre alternative** ou encore de jeunes pour qui la création d'entreprise est la seule opportunité quand l'accès au 1^{er} emploi salarié est bouché. Ce sont donc des *«créations subies»*, des entrepreneurs par nécessité, qui doivent se lancer sans attendre, quitte à méconnaître la réalité du monde économique.

3 Un changement culturel.

Pour la majorité des plus âgés, le salariat constituait un horizon indépassable. Quelques-uns créaient leur entreprise, intégrée dans un projet de vie et basée sur leur savoir faire ou leur métier. Pour les plus jeunes, cette horizon s'est obscurci. La création d'entreprise est un parcours possible, mais il n'a plus le sens patrimonial qu'il pouvait prendre.

L'objectif est bien sûr de créer -si possible- son emploi, mais aussi de gagner les plus d'argent possible, en surfant sur les produits du moment (produits de vapotage, ongleries...) quitte à renoncer dès que la vague cesse. Ce qui induit une forte rotation des commerces, ce qui a toutefois pour avantage d'éviter une pénurie de locaux commerciaux, ce qui ouvre des opportunités pour de nouveaux créateurs.

La création d'entreprise est donc soumise aux effets de mode. A l'exemple des émissions télévisuelles mettant en scène des *«apprentis cuisiniers»*, nombreux sont celles et ceux qui veulent se lancer dans la restauration, en méconnaissant totalement les fondements du métier. La restauration est perçue par les accompagnateurs, comme une activité à risques.

1) Par exemple, le montant de prêt bancaire minimum est de 10K€ pour pouvoir prétendre à la caution d'Alsace Active



4 Le boom des micro-entrepreneurs

Consacre ce changement et accroît «*l'inculture économique des créateurs*». «*Ils ne connaissent rien au marché, ne savent pas qu'ils n'auront pas le droit au chômage, qu'ils auront une couverture santé ou retraite¹ limitée. C'est à peine s'ils se rendent compte qu'ils créent une entreprise... c'est pas la peine de leur parler de fonds de roulement...*». C'est ainsi par exemple que la Chambre de métiers peut repérer des artisans du bâtiment sans assurance décennale ou des personnes qui, officiellement ont des activités d'entretien mais qui, de fait, font des travaux de maçonnerie, sans compétence avérée.

Les stages préparatoires à l'installation, obligatoires pour les artisans et facultatifs pour les commerçants et libéraux, supprimés par la loi PACTE, avaient l'avantage de fournir aux créateurs un minimum d'information sur la vie des entreprises, le fonctionnement des marchés, la comptabilité, les relations avec les administrations... Devenus facultatifs pour tous, ils sont peu suivis², ce qui conduit certains accompagnateurs à se demander «*comment ils font après quand ils se retrouvent face aux factures?*».

Se trouvent ainsi aggravés les défaut d'anticipation, de programmation qui caractérisent souvent les très petites entreprises. «*Les gens se lancent et gèrent au jour le jour. Ils ne viennent nous voir que lorsqu'ils sont dans le mur. Mais c'est trop tard!*».

Une autre conséquence est que les liens entre les consulaires et les entreprises se distendent. La dématérialisation croissante des procédures de création d'entreprise avec la fin programmée des Centres de Formalités des Entreprises et la mise en place d'un guichet unique numérique présente certes l'avantage d'une plus grande simplicité, et d'un gain de temps pour les créateurs³. Cette numérisation présente aussi l'inconvénient de laisser le créateur seul face à ses éventuelles questions. Sans compter que certains publics (personnes âgées, étrangers, les plus pauvres...) peuvent ne pas être familiers avec ces outils ou avec le langage utilisé.

Apparemment, **le choix réalisé consiste à accroître autant que possible de volume de créations d'entreprises**, le marché, dans une perspective libérale, faisant ensuite le tri. Ce qui ne vas pas sans problème.

Tout d'abord, les personnes peuvent sortir de leur expérience d'entrepreneur en situation économique pire qu'en y entrant, avec un endettement important par

1) Les micro-entrepreneurs valident des trimestres sous condition de chiffre d'affaires. Par exemple, dans l'hôtellerie-restauration il faut un CA de 20 740€ pour valider 4 trimestres. Problème, le CA moyen annuel des micro-entrepreneurs dans ce secteur est de 16 005 € (Source ACOSS-URSSAF. Donnée 2018)

2) Le prix des stages n'explique pas leur désaffection puisqu'il est pris en charge par le Compte Personnel de Formation des créateurs.

3) Certaines des structures rencontrées dénoncent d'ailleurs la lenteur des CFE et des délais beaucoup trop longs pour obtenir un Kbis

exemple. C'est pourquoi les structures d'accompagnement évaluent aussi les projets de création à l'aune des impacts négatifs possibles sur la situation du créateur et de sa famille en cas d'échec : «*éviter le sur-endettement, qu'ils aient des casseroles à traîner pendant des années*»⁴.

Pour les structures d'accompagnement, **maximiser le nombre de créations d'entreprises n'est pas la bonne option** : la pérennité de l'entreprise gage d'une insertion socioprofessionnelle durable est largement préférable. Quitte à ne pas encourager le projet de certains créateurs potentiels, trop risqué, trop peu maîtrisé ou réaliste, aux trop fortes conséquences possibles pour leur porteur⁵.

Ensuite, créer une entreprise est une chose, la faire vivre en est une autre, qui n'est assurément pas simple. C'est pourquoi certains avancent que «*l'on vend du rêve, de l'illusion. On vend de la simplicité⁶, mais après?*». Après, c'est aussi faire face à l'empilement des réglementations, des normes qui évoluent sans cesse. Paradoxalement, même des publics avertis peuvent rencontrer des difficultés pour trouver la bonne information et la suivre.

Enfin, cette position est contraire à toutes les études réalisées dans le champ de l'économie territoriale. Elles montrent que **l'isolement des entrepreneurs est un facteur majeur d'échec**. Il importe au contraire de les inscrire dans des réseaux qui leur donnent notamment un accès à l'information. D'où l'intérêt par exemple du parrainage mis en place par la PFIL pour les porteurs de projet bénéficiant d'un prêt d'honneur.

C'est aussi pourquoi, dans certaines structures, un autre élément d'appréciation des projets de création est la capacité du créateur de mobiliser un réseau, même informel. C'est enfin pourquoi Hopla a ouvert ses ateliers de formation à des entrepreneurs récemment immatriculés et qui ressentent un besoin en conseil, en formation. Car les problèmes émergent au fur et à mesure que l'entrepreneur avance, que son projet se développe. Il ne connaît pas, à l'avance, ses besoins en information ou formation.

Cette **ouverture de l'accompagnement à des entreprises déjà créées** semble d'autant plus pertinente que les acteurs historiques accompagnent les porteurs de projet jusqu'à la création, mais ne proposent pas systématiquement d'accompagnement post création. «*Dans l'idéal, nous aimerions faire des accompagnements sur 3 ans*», «*J'ai accompagné cette femme jusqu'à la création de son entreprise, mais depuis, je n'ai plus de nouvelles. Nous n'accompagnons pas sur la durée... Maintenant, nous pouvons renvoyer les personnes vers l'accompagnement de Hopla*».». C'est pourquoi il semble important d'**être en**

4) c'est également pourquoi Alsace Active exclut les cautions personnelles

5) C'est a fortiori vrai pour Alsace Active puisque l'association s'engage en apportant sa caution à un emprunt bancaire.

6) Créer une micro-entreprise est d'autant plus simple qu'il existe de véritables tutoriels sur internet, extrêmement détaillés, qui explicitent l'ensemble de la démarche à suivre... jusqu'au choix de la plate-forme avec laquelle travailler.



mesure de proposer des accompagnements longs ouvrant la possibilité aux nouveaux entrepreneurs de trouver des réponses à ses questions au fur et à mesure qu'elles se posent.

5 Des difficultés croissantes à travailler dans les quartiers

Toutes les structures ne sont pas également concernées par les quartiers prioritaires. **Seules l'ADIE et Alsace Active bénéficient de financements spécifiques**¹. Mais ce que notent les structures, d'une manière générale, est qu'il y a sinon un refus de l'accompagnement, du moins une forte réticence à être accompagné. L'urgence s'impose. *«Tout ce qui vu procédure est vu comme une lourdeur... Aux démarches collectives, ils préfèrent les démarches individuelles».*

Cette réticence s'accroît fortement dans les quartiers. Les plus jeunes, surtout les jeunes hommes, veulent se lancer sans attendre et être accompagnés peut être vu comme un signe de faiblesse. Ce qui explique en partie que de nombreuses personnes venant des quartiers prioritaires assistent aux réunions d'information/accueil organisées par le «48», mais qu'au final peu de projets sont couvés par Hopla.

Les micro-financements de l'ADIE ont plus de succès. Sur les 179 entreprises financées depuis 2018 sur m2A, 74 ont été créées par des habitants des quartiers prioritaires. Preuve s'il en est qu'il existe un potentiel dans ces quartiers.

Il n'en reste pas moins que, plus fondamentalement peut-être, **les structures d'accompagnement sont assimilées à des institutions** et, de ce fait, leur action est dévalorisée. *«C'est de plus en plus difficile de mobiliser dans les quartiers car il y a une méfiance généralisée par rapport aux institutions».* En cause, le nombre de dispositifs, plans, mesures etc qui ont été déployés dans les quartiers prioritaires, mais qui n'ont pas sensiblement changé la vie des habitants. Ils n'attendent pas grand chose des structures d'accompagnement et donc s'en passent. Ce qui est d'autant plus aisé que les projets de création sont

généralement de peu d'ampleur, ne nécessitent pas de prêts bancaires, donc le recours à des intermédiaires.

Ce qui fait écrire à Angélica Trindade Chadeau que le «paysage institutionnel est de plus en plus complexe et peu lisible par les potentiels jeunes bénéficiaires».

Point positif toutefois, des aides spécifiques ont été mises en place pour les femmes créatrices des quartiers prioritaires, ce qui a amélioré la situation, de même que la mise en place de «Mulhouse au féminin». Le dispositif «D'ailes à elles, l'entrepreneuriat au féminin» rend visibles les initiatives portées par les femmes et concourt à faire émerger de nouveaux projets d'entreprises portés par des femmes.

Au final, tout le monde s'accorde à dire qu'**on passe sans doute à côté d'opportunités dans les quartiers**. Les migrants ont souvent une culture entrepreneuriale. *«Au nord, on pense salariat, au sud, on pense affaires».* Ce que confirme le bilan d'activité 2018/2019 de CitésLab : 53% des réfugiés suivis par l'association Appuis étaient leur propre patron dans leur pays. Et une grande majorité d'entre eux souhaitent créer leur entreprise en France.

Il reste à pouvoir faire émerger davantage de projets et à avoir la capacité de les développer. Ce qui passe aussi par des formes d'accompagnement «social», en deça du projet économique proprement dit.

Pour ce faire, les structures mettent en avant **un nécessaire changement de mode opératoire**. Il s'agit plus de provoquer des échanges conviviaux, de mettre en lumière les réussites de créateurs locaux accompagnés que de faire des réunions «institutionnelles», dans des structures «officielles» comme les agences Pôle emploi ou même les Centres Sociaux Culturels. *«Faire la tournée du quartier chaque mois avec l'animateur du quartier créait un contact différent, informel, pas fermé, moins institutionnel... Quand on rencontre les gens à Pôle emploi, c'est différent, ils sont convoqués, obligés d'être là.»* Autrement dit, la présence effective, régulière, sur le long terme, dans les quartiers peut s'avérer déterminante pour le repérage des porteurs d'idées ou de projets et un accompagnement précoce.

¹) C'était aussi le cas de Citéslab, dispositif visant à repérer les porteurs d'idées ou de projets dans les quartiers prioritaires. Dans l'agglomération mulhousienne, l'expérience a pris fin prématurément, apparemment par insuffisance de financements.



Quelques pistes de réflexion à approfondir

Au gré de nos entretiens avec les responsables de structures d'accompagnement, nous avons demandé à nos interlocuteurs de nous dire en quoi les procédures et dispositifs pourraient être améliorés. Il en ressort un grand nombre de propositions, auxquelles s'ajoutent quelques propositions de notre crû. Il ne s'agit à ce stade que de pistes de réflexion, qui pourraient faire l'objet d'un travail collectif en vue d'une plus grande efficacité de l'intervention des pouvoirs publics et des structures.

1 Encourager la diffusion d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes en particulier, sous une forme ludique. Développer par exemple des jeux qui pourraient animer des temps péri ou extra scolaires ; développer des interventions dans certaines classes, pour informer les jeunes .

2 Créer une application de type «serious game» ou jeu vidéo autour de la création d'entreprise. Pour que les joueurs aient envie de se «challenger» mais aussi comprennent que la création et le développement d'entreprise est difficile. Possibilité de diffuser cet outil sur la plate-forme Melchior pour les enseignants et scolaires.

3 Renforcer la culture économique des créateurs en leur proposant un service en ligne de business plan avec possibilité de bénéficier des conseils-experts, sur le modèle proposé par le service d'attractivité de Montpellier¹.

4 Imaginer de nouvelles démarches pour que plus de porteurs de projets se forment à la création et soient mieux accompagnés avant comme après la création.

5 Développer les offres d'accompagnement post création, y compris pour des entrepreneurs n'ayant pas été accompagnés lors de la création.

6 Informer chaque mois tous les créateurs des possibilités d'accompagnement/d'aide dont ils peuvent bénéficier. Très simple à réaliser puisqu'il suffit de télécharger sur le site SIRENE la liste des entreprises nouvellement créées... et de les contacter.

7 Pérenniser les réunions d'accueil et de première orientation des publics potentiellement intéressés par la création d'entreprise. Faute de présence suffisante dans les quartiers, les gens ne savent pas où aller. Ces réunions du «48» sont maintenant identifiées comme des lieux ressources ; une bonne partie des «visiteurs» (entre 54 et 63%) y sont orientés par Pôle emploi.

8 Créer un Club des créateurs pour éviter leur isolement, créer un réseau d'information et d'entraide.

9 Renforcer le réseau constitué par les structures d'accompagnement, reprendre les réunions BeEst pour échanger de l'information sur les nouveautés des structures et pourquoi pas travailler ensemble sur des cas/questions complexes.

10 Pérenniser les dispositifs, éviter les «coups», assurer une présence de long terme sur le terrain, notamment dans les quartiers prioritaires. Se faire connaître, obtenir la confiance des habitants est incompatible avec un renouvellement fréquent des personnes/dispositifs sur le terrain.

11 Développer de nouvelles démarches dans les quartiers, plus ludiques, conviviales pour sensibiliser les habitants aux opportunités de création. Par exemple, mettre en valeur les créateurs locaux, développer le «coaching»...

12 Inverser la démarche : ne plus partir des problèmes des quartiers, mais des potentiels qu'ils renferment (exemple de la démarche mise en oeuvre sur le quartier Bourtzwiller). En s'assurant que ces potentiels puissent être appuyés dans la durée et qu'il existe des lieux dans les quartiers où les projets puissent se déployer².

13 La création d'entreprises peut correspondre à un pis aller. Il est absolument nécessaire de **mettre en oeuvre des politiques éducatives fortes**, notamment dans les quartiers, pour que les jeunes ne décrochent pas et aient à l'avenir plus de chances de devenir entrepreneurs par opportunité que par nécessité.

14 Bien formater le «chèque conseil» envisagé par la Région Grand Est pour éviter que des acteurs opportunistes s'emparent du marché puis sous-traitent les prestations au moindre coût.

15 Faire en sorte que les structures puissent accéder aux fonds européens, notamment le Fonds Social Européen, de manière sécurisée.

16 Parallèlement à la création, continuer à travailler sur la reprise des entreprises car le maintien de l'offre de commerces et de services participe à l'attractivité des territoires et à la qualité du cadre de vie.

1) voir <https://www.bic-montpellier.com/fr/notre-offre/montpellier-business-plan>

2) A l'exemple des «centres d'affaires de quartiers». Voir AURM, «Quelle politique de développement économique pour les quartiers prioritaires», octobre 2016.



Conclusion

A retenir

Pour ses promoteurs, la création d'entreprise présente des avantages multiples. D'un côté, les entreprises innovantes peuvent incarner la **«start up nation»** et le renouveau économique français ; de l'autre, la création d'entreprises est **un remède au chômage** pour les personnes éloignées de l'emploi, une modalité parmi d'autres de la gestion de la file d'attente.

C'est pourquoi **il existe de fortes différences spatiales quant à la création d'entreprises**. Elle dépend fortement de données socio-économiques, au premier rang desquelles le taux de chômage qui frappe la population du lieu. Plus le taux de chômage est élevé, plus le taux de création tend à être élevé.

Des profils très différents de créateurs

Les données disponibles montrent que **les entrepreneurs par opportunité** (de développer de nouveaux marchés grâce à des innovations) sont finalement assez rares.

On trouve par contre, dans les communes les plus favorisées notamment, des **créateurs opportunistes** qui s'appuient sur des expertises, dans des activités tertiaires bien souvent pour créer des entreprises dont la pérennité n'est pas assurée.

Bien plus nombreux sont **les entrepreneurs par nécessité**, qui n'ont d'autre alternative que de créer une entreprise pour tenter de créer leur emploi. Mais cette catégorie de créateurs n'est pas homogène.

Il nous semble possible de distinguer :

- D'une part, les projets de création qui s'appuient sur **des savoir-faire acquis, un métier**. Une expérience professionnelle peut inciter un demandeur d'emploi voire un salarié, de passer à l'acte et de s'affranchir du salariat. Les candidats à l'emploi pouvant, par ailleurs, être fortement incités à créer leur entreprise, à défaut de devenir salarié. Ils deviennent alors sous-traitants et très souvent soumis à leur donneur d'ordres.

Ces entreprises peuvent s'avérer pérennes, parce le savoir faire du créateur est reconnu, mais aussi parce, faute d'alternative, ils ont tout intérêt de poursuivre autant que faire se peut leur activité.

- Les jeunes en recherche d'un premier emploi ou **les personnes fortement éloignées de l'emploi** forment un second cas.

Il n'y a pas dans ces cas d'expériences suffisantes, de savoir-faire acquis sur lesquels fonder l'entreprise. La faiblesse du

capital mobilisable induit des micro-projets d'entreprises. Ce qui peut expliquer que les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération mulhousienne, dans lesquels une forte part de la population est au chômage, aient **une densité de création bien plus faible** que le reste des villes où se situent ces quartiers.

Ce ne sont pas les seules caractéristiques des entreprises créées dans ces quartiers. Elle sont aussi **moins pérennes** et il s'agit plus souvent d'entreprises individuelles créées par des hommes, les femmes étant largement sous-représentées dans les créations d'entreprises.

Un potentiel à exploiter néanmoins

Faut-il pour autant se désintéresser de la création d'entreprises dans ces quartiers ? Certainement pas, car la création est aussi un moment d'acquisition de compétences, d'élaboration d'un projet, qui peuvent constituer **une expérience positive**, support d'un éventuel retour à l'emploi «classique». Néanmoins, il ne faut pas en faire le graal, la clef de résolution de tous les problèmes.

Cela est d'ailleurs valable quelle que soit l'échelle territoriale retenue. Même si ces créations d'entreprise n'ont pas un impact économique énorme, on ne peut ignorer, compte tenu du taux de chômage en vigueur, l'opportunité qu'ont certaines personnes de **créer leur emploi**.

Mettre en oeuvre les conditions de la réussite

Mais, pour que ces opportunités se concrétisent et soient porteuses d'avenir, il faut en même temps mettre en oeuvre les conditions du succès de ces projets. Ces conditions sont principalement au nombre de trois.

- Renforcer les possibilités d'accompagnement pour palier la faible culture économique des créateurs ;
- Ne pas laisser les créateurs isolés, mais au contraire les inscrire dans des réseaux ;
- Faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux projets en mettant en oeuvre des démarches moins institutionnelles, plus horizontales, faisant appel à la participation des habitants.

Par chance, il y a, dans l'agglomération mulhousienne, un réseau d'acteurs complet qui participent à cette sensibilisation et à cet accompagnement à la création d'entreprise et au-delà. Il est à souhaiter que ce réseau puisse être renforcé pour qu'il dispose de marges où expérimenter de nouvelles façons de faire et de pérenniser de nouvelles pratiques et de nouveaux services.



Annexe 1 : le champ couvert par l'étude

Codes juridiques rejetés :

2110 et 2120	Indivisions et sociétés de fait
2210 et 2220	Indivisions et sociétés de fait
2700	Paroisses
2900	Autres groupements sans personnalité morale
3110 à 4160	Ets public nationaux et internationaux
5442	SARL d'attribution
6534 à 6539	Groupements fonciers
6540	Sociétés Civiles Immobilières
6542	Société civile d'attribution
6599	Autres SC (le plus souvent SCI)
7111 à 9150	Collectivités publiques
9210 à 9222	Associations
9230 et 9260	idem
9223	Groupements d'employeurs
9240	Congrégations
9300	Fondations
6901 et 9900	Autres

Notre échantillon se compose donc

- Des entreprises individuelles
- Des SARL et des SARL Unipersonnelles
- Des SAS (les SA, en très faible nombre, ont été intégrées au SAS)
- Des SAS Unipersonnelles
- Des professions libérales (le plus souvent des Sociétés Civiles Professionnelles)
- Des entreprises agricoles (yc scea et Gaec)
- Des autres catégories juridiques (le plus souvent des sociétés en commandite)

Ces trois dernières catégories comportent très peu de créations et, en pratique, n'ont pas fait l'objet d'analyses.

Les activités rejetées :

NAF 84.11Z à 85.42Z
administrations publiques, sécurité sociale et enseignement
NAF 87.10A à 87.90B
hébergement social et médico-social
NAF 8810B et C
accueil de personnes handicapées et aide par le travail
NAF 94.12Z à 94.99Z
activités des organisations patronales, syndicales, religieuses, politiques...
NAF 9700Z à 99.00Z
activités des ménages...

Des regroupements ont été faits pour distinguer :

- Les activités agricoles et forestières qui peuvent être importantes dans certains EPCI du Haut-Rhin
- Les activités industrielles
- Les activités du BTP
- Le commerce et réparation automobile
- Le commerce de gros
- Le commerce de détail
- Hôtels, restaurants, bars
- Transports et entreposage
- Les autres services essentiellement marchands
- Les services plutôt collectifs (ou dits non marchands) liés aux arts, à la santé, les activités récréatives, la culture, le sport et l'éducation sportive...

De ce fait, le champ couvert est un peu plus large que celui retenu par l'INSEE dans ses études de la création d'entreprises qui ne prennent généralement pas en compte le domaine agricole notamment.



Bibliographie indicative

Sophie Boutillier, *Entrepreneuriat et développement territorial, évolution de la création d'entreprises dans le territoire dunkerquois entre 1993 et 2005*, CIRS/RCSR en ligne, vol 33, N° 39-58

Les créations d'entreprises en 2018. En forte hausse, portées par les immatriculations de micro-entrepreneurs, Insee Première n° 1734, janvier 2019

Martin Koning, Marie-Estelle Binet, François Facchini, *Les déterminants de la dynamique entrepreneuriale dans les régions françaises, 1994-2003*, HALSHS-00467900

Michel Grossetti et Jean François Barthe, *Dynamique des réseaux interpersonnels et des organisations dans les créations d'entreprises*, Revue Française de Sociologie, 2008/3, volume 49

Les créateurs d'entreprises : quels profils, quel accompagnement et quelles difficultés à la création?, DARES Analyses, n°026, juin 2019

Rapport d'évaluation : les dispositifs de soutien à la création d'entreprises, Cours des Comptes, 14 février 2013.

Angélica Trindade-Chapeau, *L'incitation à l'entrepreneuriat des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Etude exploratoire*, INJEP, octobre 2019.

Michel Grossetti, Jean-rançois Barthe et Christophe Beslay, *La mobilisation des relations sociales dans les processus de création d'entreprises*, Sociologies pratiques, 2006/2, n°13, Presses de Science Po

Johan Hombert, Antoinette Schoar, David Sraer et David Thesmar, *Can Unemployment Insurance Spur Entrepreneurial Activity ? Evidence from France*, The Journal of Finance, vol LXXV, n°3, juin 2020. Pour un aperçu en français, «*Comment les allocations chômage encouragent la création d'entreprises*», The Conversation, 2 août 2020.

Alain Fayolle, W. Nakara, *Création par nécessité et précarité : la face cachée de l'entrepreneuriat*, 201, HALSHS-00534819. Lire également Christel Tessier, *Le mirage de l'entrepreneuriat pour tous*, The conversation, 20 octobre 2019.

Tour de France de l'entrepreneuriat au féminin, étude réalisée par «Bouge ta boîte» et la chaire FERE (Ecole de management de Grenoble), 2019. Voir aussi Séverine Le Loarne-Lemaire, *La précarité économique, frein à l'émancipation des femmes par l'entrepreneuriat*, The Conversation, décembre 2019.

Nos plus sincères remerciements aux personnes qui ont accepté de nous consacrer un peu de temps :

Madame Noëlle Baele, Hopla
 Madame Valérie Bannwarth, CCI
 Madame Julie Douglas, CitéLab/Vecteur
 Monsieur Yannick Guibout, CMA
 Madame Céline Markovic, ADIE
 Madame Laura Palmieri, Alsace Active
 Madame Sonia Rapin-Stiefel, Alsace Active
 Monsieur Dominique Wadel, Vecteur

Document réalisé par L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
www.aurm.org

33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
 Tél : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

Rédaction : Didier Taverne,
didier.taverne@aurm.org
 Septembre 2020

Reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.